ANNEXES

- 1. Abréviations, sigles et acronymes;
- 2. Désignation du Commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Poitiers ;
- 3. Arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique ;
- 4. Arrêté préfectoral prolongeant l'enquête publique ;
- 5. Décision préfectorale de prolongation du délai d'analyse des contributions du public et de rédaction du Procès verbal de synthèse ;
- 6. Attestations de publications légales ;
- 7. Certificats d'affichage;
- 8. Synthèse des observations du public ;
- 9. Cartographie BRGM piézométrie nappe "Fontaine de Son

Annexe 1 - Liste des abréviations, sigles et acronymes

ADEME Agence de la transition écologique **NIMBY** not in my back yard (pas dans mon ΑE Autorité Environnementale jardin) **ANSES** Agence nationale de sécurité sanitaire de **OCLT** Objectif de Conservation à Long Terme l'alimentation, de l'environnement et du travail (Natura 2000) Appellation d'origine controlée ODD Objectif de Développement Durable **AOC AOP** Appellation d'origine protégée (Natura 2000) Analyse, Recherche et Information sur les Politique Agricole Commune **ARIA** PAC **PCAET** Plan Climat-Air-Énergie Territorial Accidents **ARS** Agence Régionale de Santé **PDIPR** Plan Départemental des Itinéraires de Bureau de Recherches Géologiques et Promenade et de Randonnée **BRGM PDPFCI** Plan Départemental de Protection des Minières Forêts Contre l'Incendie CDPENAF Commission Départementale de Plan Local d'Urbanisme Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et **PLU PNPRS** Plan National de Prévention du Risque **Forestiers CEA** Commissariat à l'énergie atomique et aux Sismique Périmètre de Protection Éloignée (captage énergies alternatives **PPE** Courants électromagnétiques CEM d'eau potable) **CNPE** Centre Nucléaire de Production PPI Plan Particulier d'Intervention d'Électricité PPR Périmètre de Protection Rapprochée Centre national de recherche scientifique **CNRS** (captage d'eau potable) Direction de la circulation aérienne **PPRi** Plan de Prévention des Risques **DCAM** militaire d'inondation **PPRn** Direction Départementale des Territoires Plan de Prévention des Risques naturels **DDT DGAC** Direction générale de l'aviation civile **PPRt** Plan de Prévention des Risques Direction Régionale des Affaires **DRAC** technologiques Culturelles **RPDZH** Réseau Partenarial des Données sur les **DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, **Zones Humides** de l'Aménagement et du Logement RTE Réseaux Transport Électricité Direction de la sécurité aéronautique de SAU Surface Agricole Utilisée **DSEA** l'État **SDES** Service des données et études statistiques **EBC SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Espace Boisé Classé EnR Énergie renouvelable Secours **EPCI** Établissement Public de Coopération **SFEPM** Société française pour l'étude et la protection des mammifères Intercommunale EUROBATS Agreement on the Conservation of Schéma Régional d'Aménagement, de **SRADDET** Populations of European Bats (Accord sur la Développement Durable et d'Égalité des Territoires conservation des populations de chauves-souris **SRCAE** Schéma Régional Climat, Air, Énergie européennes) **SRCE** Schéma Régional de Cohérence **GES** Gaz à effet de serre Écologique **ICPE** Installation Classée pour la Protection de Schéma Régional Éolien **SRE UDAP** Unité Départementale de l'Architecture l'Environnement **IGP** Indication géographique protégée et du Patrimoine Institut National de l'information Université de Versailles Saint-Quentin-en-**IGN UVSQ** Géographique et Forestière **Yvelines INPN** Inventaire National du Patrimoine **ZICO** Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux Naturel Institut National de Recherche pour zone d'implantation potentielle **INRAE** ZIP Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, L'agriculture, l'Alimentation et l'Environnement **ZNIEFF INSEE** Institut National de la Statistique et des Faunistique et Floristique Études Économiques **ZPS** Zone de Protection Spéciale (Natura Mission Régionale d'Autorité MRAe 2000) Zone de Répartition des Eaux Environnementale **ZRE** Natura 2000 Sites naturels ou semi-naturels de **ZSC** Zone Spéciale de Conservation

l'Union européenne avant une faune et une flore

exceptionnelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

04/05/2023

Nº E23000062 /86

le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 28/04/2023, la lettre par laquelle le préfet de la Vienne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Le projet de réalisation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Mouterre-Silly et Les Trois Moutiers ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur René SOUDÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Bernard THIBAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Vienne, à Monsieur René SOUDÉ et à Monsieur Bernard THIBAUD.

Fait à Poitiers, le 04/05/2023.

GNAIRE

CONFORME

1 Chef.

POUR EXPÉDIT

Le Greffi

le président,

signé

Antoine JARRIGE

Annexe 3 - Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique



Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Égalité Fraternité

Arrêté n° 2023-DCPPAT/BE-094 en date du 09 mai 2023

portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers d'un parc éolien « Plaine d'Insay », composé de 6 éoliennes et 1 poste électrique de raccordement, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Préfet de la Vienne,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre 1er et le titre 1er du livre V ;

Vu le tableau annexé à l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des installations classées :

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale;

Vu les décrets n° 2017-81 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale;

Vu le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-SG-DCPPAT-020 en date du 12 juillet 2022 donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la

Vu la demande déclarée recevable le 27 avril 2023 et présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'exploitation, à MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, d'un parc éolien « Plaine d'Insay », activité figurant à la nomenclature des Installations Classées ;

Vu les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Vu les observations de l'autorité environnementale compétente émises par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), en date du 22 février 2023 et le mémoire en réponse transmis par Monsieur le Président de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 le 07 avril 2023 :

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers en date du 04 mai 2023 désignant Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, en tant que commissaire-enquêteur titulaire et M. Bernard THIBAUD, cadre en retraite, en tant que commissaire-enquêteur suppléant

Bureau de l'Environnement Mél: pref-environnement@vienne,gouv,fr 7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers www.vienne.gouv.fr

Considérant que l'exploitation projetée relève du régime de l'autorisation environnementale au titre de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et doit à ce titre être soumise à enquête publique ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Vienne,

ARRÊTE:

Une enquête publique sur les dangers ou inconvénients présentés pour la réalisation du projet déposé par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, d'un parc éolien "Plaine d'Insay", soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, soit pour la conservation des sites et des monuments, sera ouverte dans les communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS pendant 32 jours consécutifs du 12 juin 2023 à 09h00 et jusqu'au 13 juillet 2023 à 17h00.

ARTICLE 2

En conséquence, le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact sera déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS du Lundi 12 juin 2023 (09h00) au jeudi 13 juillet 2023 (17h00).

Pendant cette période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Les Trois-Moutiers:

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Silly:

- lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00
- vendredi de 13h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS - 14 avenue Aristide Gigot - 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de l'enauête: Ou
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4671@registre-dematerialise.fr
- ou - être déposées en se connectant sur le lien suivant: https://www.registredematerialise.fr/4671

2

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/4671 et donc visibles par tous.

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 3

Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 04 mai 2023, recevra en personne les observations du public en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS:

Les Trois-Moutiers :

- Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Mouterre-Silly :

- Vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

ARTICLE 4

Un avis d'enquête sera publié par les soins du préfet et aux frais du maître d'ouvrage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Cet avis sera reproduit par le porteur de projet, en affiches mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Ces affiches seront transmises pour affichage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels des mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, communes d'implantation du projet, ainsi qu'aux mairies de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINT-LAON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY dans le département de la Vienne et situées dans le rayon d'affichage.

Il sera justifié de cet affichage par un certificat du maire de chaque commune concernée.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet .

ARTICLE 5

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « actions de l'Etat environnement, risques naturels et technologiques - installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

Les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique seront appelés à donner leurs avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un proces-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de la Vienne l'exemplaire du dossier d'enquête déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Vienne et en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « actions de l'Etat - environnement, risques naturels et technologiques - installations classées éoliennes »).

ARTICLE 8

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

ARTICLE 9

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 -Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU M. Marc-Alexandre GUILBARD - 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 - ma.quilbard@eolise.fr

ARTICLE 10

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de publicité et à l'indemnisation du commissaire enquêteur. Dès la nomination du commissaire enquêteur une provision pourra lui être demandée.

ARTICLE 11

La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, le commissaire-enquêteur, les maires des communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS et les maires de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY dans le département de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée :

- à Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur,
- à Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 Business center 4e 3 av. Gustave Eiffel 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
- au directeur départemental des territoires,
- à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine,
- aux maires de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINt-LAON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY dans le département de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 09 mai 2023

Pour le préfet, La secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne,

Pascale PIN

De: René SOUDÉ

Objet: Parc éolien Plaine d'Insay Date: 14 juin 2023 à 09:15:03 UTC+2 À: pref-environnement@vienne.gouv.frCc:

Madame.

L'enquête publique relative au parc éolien de la plaine d'Insay (Communes des Trois Moutiers et de Mouterre-Silly s'est ouverte, conformément à l'arrêté préfectoral 2023-DCPPAT/BE-094 du 9 mai 2023, le 12 juin 2023 à 9 heures.

A cette date, à huit heures trente, à l'occasion d'un dépôt de document en mairie de Mouterre-Silly, j'ai demandé à M. le Maire s'il avait constaté que les panneaux d'information du public avaient été mis en place en périphérie du site retenu pur l'établissement du parc éolien.

Sa réponse ayant été négative, j'ai rejoint la Mairie des Trois-Moutiers en passant par un des point prévus pour l'implantation d'un de ces panneaux. Comme il n'y était pas, en début de permanence, j'ai sollicité une personne habitant à proximité d'un autre point d'implantation qui m'a indiqué qu'elle n'avait pas vu de panneau.

J'ai aussitôt appelé mon correspondant de la société EOLISE qui m'a confirmé que l'opérateur mobilisé pour cette opération devait intervenir le 12 iuin.

En fin de matinée, une autre personne s'est présentée à la permanence et me suis inquiété de savoir s'il avait vu l'un des panneaux. Il m'a indiqué qu'en rentrant chez lui il passerait par l'un des sites prévu pour recevoir un de ces panneaux.

Cette personne a déposé une contribution sur le registre dématérialisé, précisant qu'entre 12 h et 12h15 aucun panneau n'était visible sur son itinéraire.

Il y a donc constat d'une non application de la règlementation en matière d'information préalable du public (§ IV de l'art. R.123.11 du code de l'environnement): "En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement."

Ce manquement ouvre une forte possibilité de contentieux.

Constatant la fréquentation du public lors de la 1ère permanence et les données de consultation de la plateforme, il me semble qu'une partie du public a bien été informée de cette enquête publique.

Aussi, afin d'être conforté dans cette appréciation et bien que cela ne lève pas l'hypothèque du contentieux, compte tenu de la sensibilité locale, je vous demande de bien vouloir prolonger la durée de l'enquête conformément à l'article L.123-9 du code de l'Environnement.

Compte tenu de mes disponibilités à cette période, je vous propose que cette prolongation soit limitée à huit jours, portant la clôture de l'enquête du 13 juillet à 17 heures au 20 juillet 2023 à 17 heures.

Il conviendra de prévoir une permanence supplémentaire ce 20 juillet de 14 heures à 17 heures à la Mairie des Trois-Moutiers.

D'ores et déjà, je vous précise que je serai très certainement appelé à solliciter une prolongation de délais, après la remise du mémoire en réponse au procès verbal de synthèse, pour remettre mon rapport et ma conclusion motivée.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

René SOUDÉ



Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Arrêté n° 2023-DCPPAT/BE-113 en date du 15 juin 2023

portant prolongation de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers d'un parc éolien « Plaine d'Insay », composé de 6 éoliennes et 1 poste électrique de raccordement, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Préfet de la Vienne.

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre 1 et le titre 1 du livre V :

Vu le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-SG-DCPPAT-020 en date du 12 juillet 2022 donnant délégation de signature à Madame Pascale PIN, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande déclarée recevable le 27 avril 2023 et présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'exploitation, à MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, d'un parc éolien « Plaine d'Insay », activité figurant à la nomenclature des Installations Classées :

Vu les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Vu les observations de l'autorité environnementale compétente émises par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), en date du 22 février 2023 et le mémoire en réponse transmis par Monsieur le Président de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 le 07 avril 2023 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers en date du 04 mai 2023 désignant Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, en tant que commissaire-enquêteur titulaire et M. Bernard THIBAUD, cadre en retraite, en tant que commissaire-enquêteur suppléant :

Vu l'arrêté n° 2023-DCPPAT/BE-094 en date du 09 mai 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers d'un parc éolien « Plaine d'Insay », composé de 6 éoliennes et 1 poste électrique de raccordement, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Vu la demande du 14 juin 2023 de M. René SOUDE demandant une prolongation de la durée d'enquête ;

Bureau de l'Environnement Mél : pref-environnement@vienne,gouv,fr 7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers www.vienne.gouv.fr Considérant que l'information en amont de l'enquête publique sur le lieu d'implantation du projet n'a pas été réalisée conformément aux dispositions réglementaires ;

Considérant qu'il convient, par conséquent, de prolonger l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral du 09 mai 2023 de sept jours, soit jusqu'au jeudi 20 juillet 2023 inclus :

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Vienne,

ARRÊTE:

ARTICLE 1

L'enquête publique ouverte du lundi 12 juin 2023 (09h00) au jeudi 13 juillet 2023 (17h00) en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS sur le projet déposé par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, d'un parc éolien "Plaine d'Insay", soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sácurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, soit pour la conservation des sites et des monuments est prolongée jusqu'au jeudi 20 juillet à 17h00.

ARTICLE 2

En conséquence, le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact restera déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS jusqu'au jeudi 20 juillet 2023 (17h00).

Le public pourra continuer à consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Les Trois-Moutiers:

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Silly:

- lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00
- vendredi de 13h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également continuer à :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS 14 avenue Aristide Gigot 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de l'enquête;
- ou
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-4671@registre-dematerialise.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: https://www.registre-dematerialise.fr/4671

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/4671 et donc visibles par tous.

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 3

Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 04 mai 2023, assurera une permanence supplémentaire en mairie de LES TROIS MOUTIERS:

- Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

ARTICLE 4

Un avis d'enquête faisant connaître les modalités de cette prolongation sera publié par les soins du préfet et aux frais du maître d'ouvrage au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, soit avant le 13 juillet 2023, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Cet avis sera reproduit par le porteur de projet, en affiches mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur. Cet avis sera affiché pendant toute la durée de la prolongation par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Des affiches seront transmises pour affichage au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, soit avant le 13 juillet 2023 et pendant toute la durée de la prolongation, dans les lieux d'affichage habituels des mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, communes d'implantation du projet, ainsi qu'aux mairies de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY dans le département de la Vienne et situées dans le rayon d'affichage.

Il sera justifié de cet affichage par un certificat du maire de chaque commune concernée.

ARTICLE 5

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique resteront également consultables sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « actions de l'Etat — environnement, risques naturels et technologiques — installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

ARTICLE 6

Les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique seront appelés à donner leurs avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit avant le 05 août 2023.

ARTICLE 7

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de la Vienne l'exemplaire du dossier d'enquête déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Vienne et en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « actions de l'Etat — environnement, risques naturels et technologiques — installations classées - éoliennes »).

ARTICLE 8

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

ARTICLE 9

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 – Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU M. Marc-Alexandre GUILBARD – 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 – ma.guilbard@eolise.fr

ARTICLE 10

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de publicité et à l'indemnisation du commissaire enquêteur. Dès la nomination du commissaire enquêteur une provision pourra lui être demandée.

ARTICLE 11

La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, le commissaire-enquêteur, les maires des communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS et les maires de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINT-LAON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY dans le département de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée :

- à Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur,

- à Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 Business center 4e 3 av.
 Gustave Eiffel 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
- au directeur départemental des territoires.

5

- à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine,
- aux maires de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS MOUTIERS, communes d'implantation et aux maires de ARCAY, BASSES, BERRIE, BOURNAND, CHALAIS, CURCAY-SUR-DIVE, GLENOUZE, LOUDUN, MORTON, RANTON, SAINt-LAON, SAINT-LEGER DE MONTBRILLAIS et TERNAY situées dans le département de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 15 juin 2023

Pour le préfet, La secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne.

Pascale PIN

De: Perso

Objet: Enquête publique - éoliennes plaine d'Insay (Trois-Moutiers, Mouterre-Silly)

Date: 20 juillet 2023 à 19:13:57 UTC+2 À: pref-environnement@vienne.gouv.fr,

A l'attention de Mme MEMETEAU

Madame.

L'enquête publique rappelée en objet s'est achevée ce jour (20 juillet 20232) à 17h.

Au regard de :

- · sa prolongation que j'ai sollicitée et qui a été accordée,
- du nombre important de contributions déposées sur le registre dématérialisé, sur les deux registres d'enquêtes, par courrier postal ou exprimées oralement (plus de 800),
- de la période estivale, avec ses contraintes personnelles,

la date limite pour remettre le Procès verbal de synthèse au pétitionnaire fixée au 27 juillet prochain,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'accorder un délai complémentaire qui reporterait cette date au 3 août 2023.

Bien entendu, si certaines contraintes personnelles venaient à s'alléger, je ferai en sorte de ne pas attendre cette date pour remettre mon Procès verbal.

Par souci de transparence, j'adresse copie de la présente à EOLISE.

Dans l'attente de votre accord, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

René SOUDÉ



Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Poitiers, le 21 juillet 2023

le préfet de la Vienne

Monsieur René SOUDÉ 31, avenue du parc d'Artillerie 86 000 POITIERS

Objet: Projet éolien « La Plaine d'Insay » sur les communes de Mouterre-Silly et Les Trois Moutiers - Demande de délai supplémentaire pour remise du rapport et des conclusions Ref: votre courriel du 20 juillet 2023

Par courriel cité en référence, vous avez demandé, conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement, à ce qu'un délai supplémentaire jusqu'au 28 août 2023 vous soit accordé pour me remettre votre rapport et vos conclusions motivées concernant l'enquête publique pour le projet éolien cité en objet.

Je tiens à vous faire savoir que, conformément aux dispositions de l'article du code de l'environnement précité, j'ai saisi pour avis le responsable de projet.

Ce dernier m'a indiqué donner un avis favorable à votre demande.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L123-15 du code de l'environnement je donne une suite favorable à votre demande et vous accorde un délai supplémentaire jusqu'au 28 août 2023 pour me remettre votre rapport et vos conclusions motivées.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation. la secrétaire générale absente. la directrice de cabinet

Alice MALLICK

Copie pour information:

- M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers
- UbD DREAL 16/86

Bureau de l'Environnement Affaire suivie par : Ingrid MEMETEAU Tél: 05 49 55 71 18 Mél : pref-environnement@vienne.gouv.fr 7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers www.vienne.gouv.fr

Publications d'Annonces Officielles & Léaales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS!

Vos contacts:

Indre et Loire

Tel: 02 47 60 62 10

Loir et Cher

légales et officielles

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mus BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



Commune de VOUNEUIL-SOUS-BIARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-074 en date du 3 avril 2023 a été prescrite Fouverture de l'enquête publique présidable à la défivance du permis de construire nécessaire à la rédislation d'une centrale photovoltaique au su déposé par la SAS Centrale Photovoltaique de Vouneuil-sous-Bard, projet siué sur la commune de Vouneuil-sous-Bard, projet siué sur la commune de Vouneuil-sous-Bard sur lieux-cité en Le Bos de Bessiéne - Les Couris Les Pétils

Les discusses de la 12 de 12 de 18 à 18 à 12 de 18 à 18 à 12 de 18 à 18 à 12 de 18 à 12

PREFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par article prefectoral in "2022-DCPPATIBE-034 en date du 09 mai 2023, une en-quales publique est ouverte predictat 29 jours consécutité au 12 juin 2023 (9890) juin 13 juinelle 2021 (7916), duns les communes de MUCHEPS-62-LLIV et 15 FROS-13 juinelle 2021 (7916), duns les communes de MUCHEPS-62-LLIV et 15 FROS-le Director de la SAS LOUGNANS ERERGIES 1, pour l'institution et l'exploitation le Director de la SAS LOUGNANS ERERGIES 1, pour l'institution et l'exploitation du parc désin - Paler l'institution de designant et de l'apprendict de l'exploitation declaration de la districte de la situation declaration par la districte de l'apprendiction de la relation declaration declaration

vironnement. Perdarfi la dutre de l'inquête, le dossier de l'installation comportant notammes pendarfi la dutre de l'inquêt ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat completet en l'Etat completet en ETRES-SILV et la STOIS-MOUTERS d'air que le publi sojant se prendre comais-sance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propu-tions au les registres ovuerts à cet éfet est purue in heures d'overture habitables des

T.es Tros-Moulins:
- de landia variendi de dibidio à 1200 et de 1400 à 160.00
Moulins-Sily:
- de landia variendi de dibidio à 17000
- Moulins-Sily:
- la 1200 de de 1300 à 17000
- vandrati de 1200 à 17000
- vandrati de 12000
- vandrati de 12000
- vandrati de 12000

Les Trois-Moutiers :
- Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 Mouterre-Silly :
- Vendredi 23 juillet 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront égale-ment pendant toute la durée de l'enquête:

- être adessées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS.

- 14 avenue Aristide Gigot - 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de



légales et officielles

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Commune de Chasseneuil-du-Poitou

AVIS DE MARCHÉ

DIRECTIVE 2014/24/UE

Commune de Chasseneul-du-Politou (86), hôtel de ville, rue du 11-Septembre, 85:30 Chasseneul-du-Politou, france.
15.35 4566215. Courriel: rhamoir@chasseneuldupoltou.fr.
Code NUTS: FRISA.

Adresse principale: https://www.ville-chasseneuil-du-poitou.fr/ Adresse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr Les documents du marché sont disponibles gratuitement en ac cès direct non restreint et complet:

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuven être obtenues : point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participa tion doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse https://www.marches-securises.fr Intitulé: services d'assurances.

CPV 66510000

24

DE LA COLLECTIVITÉ

Lot n° 5: ASSURANCE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE
DES AGENTS ET DES ÉLUS

Lot n° 6: ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES

Type de procédure: procédure ouverte.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: vendredi 30 juin 2023 - 12 h 00.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal adminis tratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 85041, 8602

Date d'envoi du présent avis : 17 mai 2023 ANNONCES LÉGALES



Commune de VOUNEUIL-SOUS-BIARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-074 en date du 3 avril 2023 a été prescrite Fouverture de l'enquête publique préslable à la défirance du permis de construir nécessaire à la rédistable d'une centrale photovoltaique au soi déposé par la SAS Centrale Prictovottaique de Vouneuil-sous-Bauxt, projet stué sur la commune de Vouneuil-sous-Bauxt au l'excuté de Le Bois de Besuéeleuil - Les Courils - Les Petits le Vouneuil-sous-Bauxt au Les Petits le président de l'except de

de Vounceil-sous-Biard aux l'isux-dits » Le Bois de Beaulieu - Les courlis - Les Petits Champs ». Geosier d'enquête comportant notamment une étude d'impact déposé, avec le resjoite, en mairie de Vounceil-sous-Biard, sens mis à la disposition du public pendant 30 million conscituatifs du fundi 22 milli 2006 (bh) au vendreide 22 plain 2026 (179) les productions de la composition de la composition de la composition de la mairie de Vounceil-sous-Biard.

Blard.
Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrt, au commissaire enquêteur, Monsteur Pierre DOLLÉ, refraité de la poûce nation-de de la commissaire enquêteur de commissaire enquêteur séégers à la maine de Veuneur dous départe les commissaire enquêteur séégers à la maine - lundi 22 mais 2023 de 5th à 12h - mercredi 7 juin 2023 de 14h à 17h

- mecredi 7 juin 2023 de 14h à 17h
- vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h
Le public pourra également faire parveir ses observations et proposition
a dressée pendrant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur
is de Vouneui-sous-Biard, siège de l'enquête, 1 Place Moretta - 86580 Vour

Controllation au Controllation (April 16 place 16 pl

mains de Vouneul-sous-Bland, siège de l'enquête, 1 Place Moretta - 86580 Voun sous-Bland, aries le usur l'adresse électronique suivante : pret-enquetes-publiques-80 vienne, gouz/t. Les dossiers et les informations réalisées à l'enquête publique seront égaler consultables surle site internet de la préfecture (http s: //www.vienne.gouz/t. brûques - Actions de l'Etal - Environnement, risques naturées et technologiques quéte publique – Centrale photovoltaique ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h) sur un poste infor-

A compare de la des de collent de requipels, le comissaire explaire disposes du délair du mois pour laire committe ses conclusions moisées sur le fossier oil se-cret déposes en mais de l'autre de collent de l'entre d'inserté de la préclucire de l'évere d'inserté pour de déposes en mais de l'autre de coulte de la préclucire de l'évere d'inserté vinnoment (i) à lude personne inféressée pours en prende comissaire. Les senti-ples et mis à la deposition de policire personne entre de parécle-ture (fluir prime éterne pour l'. » Alcric de l'Est-Emircon entre l'apprés intains à pour le consider de l'autre de la préclic de l'étaire de la préclic Les de l'autre de la préclic de l'action de l'Est-Emircon entre la préclic Les de l'actions de l'action de l'action de l'étaire de la préclic Les de l'actions de l'action de l'action de l'action de l'action de l'action de l'action de la préclic conditions devent de la desdessé à Moisse de l'action de l'action de l'action de l'action de la préclic des politiques publiques et de l'appui leminair — Bursau de reinnomment, l'action de Le permit de créditair in deceaute à la l'étaite de l'action d'une certain phonochilique. Le permit de créditair in deceaute à la rédission d'une certain phonochilique.

des politiques publiques et de Tappul territorial - Bureau de l'environnement).

Le permis de constraire nécessirale à la réalisation d'une centrale photovoltalique au sol sons délivré par le préfét de la Vienne.

Bes étomaistre pourrait de l'existence au sol sons délivré par le préfét de la Vienne.

Bes étomaistre pourrait de l'existence auprès de la SAS Centrale Pristoroibes étomaistre pourrait de l'existence de l'existence de la SAS Centrale Pristoroibes étomaistre pourrait de l'existence de l'existence

PREFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE

Par ambité préfectoral n°2023 DCPPATISE-094 en date du 09 mai 2023, une en-quête publique est ouverte perséant 26 jours consécutifs du 12 juin 2023 (98900) au 13 juinet 2023 (17900), deus les commances de BUCHEPSE-5LLV EL 15 TROS-15 juinet 2023 (17900), deus les commances de BUCHEPSE-5LLV EL 15 TROS-16 Directure de la SAS LOUDUNAS ENERGIES 1, pour firestalation et resploation d'un parc décien - Paidr fatray « composé de delicerse et el 10 public electrique de raccordientes are les commanse de MUTEPRE-SLLV et LES TROS-MUCHERS-position de la commance de la commance de MUTEPRE-SLLV et LES TROS-MUCHERS-position de la commance del la commance de la comman

vicorementa de singuientementation des indicatories classificación el production de les vicorementals. Periodre la durier de l'empact ainsi que l'entre de l'autorité administrative de l'Etat compétente une étude d'impact ainsi que l'entre de l'estat compétente en unables d'environnement sur cette bulles d'impact, sens étaposé en maitiere des maissements sur cette bulles d'impact, sens étaposé en maitiere des sont entre de l'estat compétente en l'estat compétente de l'estat compétente de l'estat pur se de neure d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités ouvers à cette d'estat pur set heures d'ouverture habilités de l'estat pur set heures d'ouverture habilités de l'estat pur set heures d'ouverture habilités de l'estat pur set heures d'estat pur set heures d'ouverture habilités d'estat pur set heures d'estat pur set heure d'estat pur set pur

s. Les Trois-Moutiers : · du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Sily: - lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- Lundi de 08000 à 12000 et de 13000 à 17000 -mercredi et jeudi de 08000 à 12000
 - vendredi de 13000 à 17000
 - Vendredi de 13000
 -

Les Trois-Moutiers :
- Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 Mouterre-Silly : - Vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'énquête :

des adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS stide Gigot – 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal d

être dénosées en se connectant sur le lien suivant-

- étre deposées en se connectant sur le len suuvent: https://www.regient-dematerialiers/Hef3 i Enrequise publique seroré également consultables sur le site Intérnet de la préfecture (filtp://www.rénne.gouxid-r.abriques-actions de l'Etal - environnement, répose naturels et le technologiques - instériques-actions de l'Etal - environnement, répose naturels et le technologiques - instérie classées - écliennes » jainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environne mit, 7 place Aristèle Béraid 68000 CPUITERS de 8 h 4 & 21 h et de 13 h 3 a 1 fi h)

ment. / Pakcé Areasse seras u concor re-vous in pode foriente giun à l'aractic 7 de familé sussiés, le rapport et les concis-litats du délai grissique à l'aractic 7 de familé sussiés, le rapport et les concis-rations du délai grissique à l'aractic par la companie de la présent de la répetit de l'aractic partie à la Préfecture de la Vienne - Bursance différente seront terus à la disposition du politique à l'aractic partie de la Vienne - Bursance de l'aractic partie de la Vienne - Bursance de l'aractic partie de la vienne de la réposition du public pondant un au sur les infermed les juris fecture (Play) invenuence gouls "- subriques - action de l'Etat-environnement, reques envirente de l'aractic que l'aractic partie de l'aractic partie partie de l'aractic partie partie de l'aractic partie de l'aractic partie de l'aractic partie parti

naturels et technologiques installations classées - écliennes s-) - c. a decision d'autorisation assortée du respect des prescriptions, ou la décision de par arrêté du Médica de prescriptions, ou la décision de rétus, seu prise par arrêté du Médica de la Médica seurant de la SAS LOUDINANS ENERGIES : - Business centre de - 3 av. Gustave Etitel - 86380 CHASSENEUIL-DU-POITOU

M. Marc-Alexandre GUILBARD – 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 – ma.guilbard@eoliea.fr

Vie de sociétés



CEBELO Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 95 Rue d'Aquitaine, 86210 BOANNEUL MATOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONNEUIL MATOURS di

17 mai 2004. Il a dei constituir use société présentant les canactéristiques suivantés : Forme sociale s'ocidis due lemociale de l'accidis de l'acc

ou nonamete, un minimoures conscutis ou incriviouers à usage d'habitation, commercial, in-dustriel, professionnel ou mixte.

La réfection, la rénovation, la réhabitation d'immeubles anciens, ainsi que la réa-lisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de bien

L'administration, la risse en vealeur el regiolation par bail ou authement de biene Cociazione.

L'administration, la risse en vealeur el regiolation (par bail ou culture de consideration de la commentation de la collable de calcalation de la Commentation de

Publications d'Annonces Officielles & Légales Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS!

Vos contacts :

Indre et Loire Tel: 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Indre Tel: 02 47 60 62 79

Vienne

Deux-Sèvres

ou par email



une annonce légale :

www.nr-legales.com

paiement par CB sécurisé



MARCHÉS PUBLICS

- Publication Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



www.pro-marchespublics.com Tél: 02 47 60 62 11 support@nr-pmp.com

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Entreprises,

artisans,

PME,PMI...

Consultation gratuite des

marchés publics et privés

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

locaux et régionaux

Membre du groupe la Nouvelle francemarchés.com





légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République. NRD. Centre Presse et autres presses habilit

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mu

ANNONCES LÉGALES

Vie de société

AVIS DE CONSTITUTION

BEARD WEST KOAST

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POITIERS du 01.06.2023, il constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BEARID WEST KOAST

pues s y natternam. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix sossède ou représente d'actions.

qu'il possède ou représenté d'actions.
Transmission des actions 1.4 cession des actions de l'associé unique est libre.
Transmission des actions 1.4 cession des actions de l'associé unique est libre.
Periodent la société CEA/FON MOTORI, Société le reproseable Leurine de associé
de l'action de l

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE LA VIENNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-094 en date du 09 mai 2023, une en arriéte préfection in "2025-000-PNITE-094 en date du 09 mai 2023, um en-quês publique et coverte predant 3 gius consideutiós 41 giu m2023 (9990) and 13 juillet 2023 (17190), dans les communes de MUDIERRE-SILLY et LES TROIS-MUDIERS sur le demande d'autórisation environmentate juestienté par Meraine le Directour de la SAS LOUDUNAS DISERGES, pour l'installation et projection de la pase delon Paire d'Irany « composite de déclaraces de la posté electrique de en raccordement sur les communes de MUDIERRE-SILLY et LES TROIS-MUDIERS as-divir elevant de la régimentation des estations classifies pour la protection de riche viville relevant de la régimentation des estations d'autorises pour la protection de riche

incomments.
Peridard is durine de l'enquête, le dossier de l'installation comportant rotammers une étude d'impact ainni que l'insis de l'autoride diministrative de l'Etat complétant en maisse de rivorcement se conte dude d'impact, seus algorites en maisse de motionnement se conte dude d'impact, seus algorites en maisse de motionnement se contente de l'impact, seus algorites en maisse de Motionnement seus characters de maisse de Motionnement seus des l'impact de l'impact

Les Trois-Moutiers : - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Silly: - lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 - mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00

- metrorei et jeud de UBN00 à 12h00
 - vendredi de 13h00 à 17h0 de la Fonction Publique, nommé commissaire-nousieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enpieteur par édicisin du Tribunal Administratif en date du 04 mai 2023, recevva en personne en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS les observa-tions du public :

Les Trois-Moutiers :
- Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00
- Mouterre-Sily :
- Vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

ment pendant toute la durée de l'enquete :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS

- 14 avenue Aristide Gigot - 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de

https://www.registre-dematerialise.fr/4671 Le dossier et les informations resideves à l'enquête publique seront également oraultables sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouu/r - nubriques citons de l'Etal – environnement judgues naturales et lecthnologiques – insibatations lassées - écliennes ») ainsi gu'à la préfecture de la Vierne (Bureau de l'Environne-ment /, piace Aristide Bérand #8000 POITIERS de 3 h 45 a 12 h et de 13 h 30 à 16 h)

most, piles Adulbé barrier decour PUTILETO de 0 nº o à 1 Le nº de 1 nº o à 1 1 n° o à 1

reuxi, sora prise par arrieté du Prédet de la Vienne.

Des folomations pouront être demandées auprès de la SAS LOUDUNAIS
ENERGIES 1 – Business center de - 3 av. Gustave Effel - 86980 CHASSENEUIL-DU-POITOU

M. Marc-Alexande de IIII. BARD - 07 67 11 56 21 10 5 49 38 88 25 –
ma guilbard de de loise. If



PREFECTURE DE LA VIENNE

Commune de CHAUVIGNY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-093 en date du 9 mai 2023 a été pres-crité l'ouverture de l'enquête publique présibilé à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation d'un per photovoltaire au soi dépose par la SARI. Tech-nique Solaire invest 57, projet situé sur la commune de Chauvigny au lieu-dit « Le Clos Fournisse...

, en maine de Chauvigny, sera mis a la disposition du public pendant 32 jours utilis du lundi 12 juin 2023 (9h) au jeudi 13 juillet 2023 (12h) inclus et consul ux horaires habitueis d'ouverture de la mairie de Chauvigny.

- mercredi 28 juin 2023 de 14h à 17h - jeudi 13 juillet 2023 de 9h à 12h

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions pa de consideré pendiant loute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la de Chaurigny, siège de l'enquête, rue du Mochris-Saint-Lége- BP 13 - 66000 pur enquête pour l'acrésse électronique autrente : per enquêtes pobliques d'evenne gourir.

рын общения распуане Si vienne goat ir.

Le dossiers et les information relatives à l'enquête publique seront également
consultables sur le sels internet de la préfecture (https://www.vienne.go.uur - rubriques - Actions de ("Etal -Environnement, risques natures et technologoques — Enquée pacique — certaine photovoltaigne - plant qu'il a préfecture de la Vienne (plant
Aristic Brand Brotz FO/TIERRS de 6 h 45 à 12 h et de 13/00 à 169) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispo A Confiner de sa date de botte de l'anguete, le commissaire imposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées sur le dossier qui se-ront déposées en mairie de Chauvigny et à la préfecture de la Vienne (Direction de la coordination des colitiques publiques et de l'apoui lerritorial = Buresau de l'environnecoordination des politiques publiques de de l'appui territorial – Bureau de l'environnement) où toble personne intériesselse pour en prende contraissance. Ils sectort publiés (1) per le contraissance de l'extraissance de l'extra

Le permis de construire nécessaire à la réalisation d'un parc photov sol sera délivré parle préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL technique Solaire est 57, A l'attention de Monsieur MARPAUX Romain, 2 Cours du 30 juillet – 33000 JRDEAUX, étéchonne : 06,05,05,07,21 mail :

PREFECTURE DE LA VIENNE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- lundi 12 juin 2023 de 9h30 à 12h30 - lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00

MARCHÉ PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros

Ville de Montmorillon

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Groupement d'acheteurs : Non Communication.

Demande de dossier (DCE) : l'intégralité du Dossier de Consulta-tion des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuite-

Conditions de participation : capacités techniques, financières e

echnique d'achat : sans objet. Date et heure limite de réception des plis : le 11/08/2023, 12 h.

ion du nombre de candidats : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la

inditulé du marché: maîtrise d'œuvre pour la rénovation du restau-rant scolaire et cuisine centrale Saint-Nicolas.

Type de marché: maîtrise d'œuvre.

Marche alloti : non

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 09/06/2023.

Par arrièté préfectoral n°2023 DCPPATIBE: - 000 en date du 4 mai 2023, une en-quête publique unique est overte pendant 32 pars du land 112 jain 2023 à 9000 au gour 16 jainet 2023 i 1770 du ces la commande « o l'OTERS su si la visame de d'auti-centreplo sur la commune de POTERS, activité qui retire de la régimentation des entreplo sur la commune de POTERS, activité qui retire de la régimentation des installations classées pour la protéction de innovement et au tau formant de per-ma de constutie et 196 134 22 X 1013 déposée par la sociée WESTEA pour la relabis-ción d'une juildenne partiques salues – Perus d'activités Alémer Adjantim — Répu-cos d'une publichem seguines salues à Perus d'activités Alémer Adjantim — Répu-

bigs N - seasont cognitique située - Parc d'activités Aléanor d'Appliante - Répuir Disput N - Percent la durée de l'enquête, le dossier comportant rotament une étabe d'im-pende et l'ans de l'anothée environmentaite sen déposé à la mainé de POTIERS d'ille-pande et l'ans de l'anothée environmentaite sen déposé à la mainé de POTIERS d'ille-vations, propositions et contre propositions sur le registre covert à cet effet aux jours et haves d'overher habitates de la mainé. Name d'un recher habitate de la mainé. 14 17 h. 30 Morales Verta MOUL (resintée de la résimble

Vienne, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 20 avril 2023, recevra en personne à la mairie de POITIERS les observations du pu-

- lund 19 juin 2022 de 14900 à 17900
 - merretroil 25 juin 2020 de 14900 à 17900
 - leur 13 juillet 2023 de 14900 à 17900
 - jeuet 13 juillet 2023 de 14900 à 17900
 - jeuet 13 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 17900.
 - leur 15 juillet 2023 de 14900 à 179

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse lot-1-zac-republique-iv-poitiers@mail.registre-numerique.fr

Bet 1-zu-creptifique-in-polities filmal registre-numérique. In

el-timo disposede en connectian su la linea sixuent.

El considera en connectian su la linea sixuent.

El considera en connectian su la linea sixuent.

El considera en considera su la linea sixuent.

El considera en considera en considera su la linea sixuent.

El considera en co

Identification de l'acheteur : Ville de Montmorillon, Services Tech-niques, 15, rue du Four, BP 10026, 86501 Montmorillon Cedex. Tél. 05.49.91.08.98. Siret : 21860165600018.

Utilisation de moyens de communication non communémen

Adresse auprès de laquelle des renseignements relatifs à la pro-cédure du marché peuvent être obtenus : Services Techniques, 15 rue du Four RP 10026, 86500 Montmorillon

Type de procédure : procédure adaptée ouverte articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la com-

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Lieu principal d'exécution du marché : restaurant scolaire et cuisine centrale Saint-Nicolas, avenue de Provence, Montmorillon

Marché réservé : non.

Visite obligatoire: non.

fariantes : la proposition de variante libre n'est pas autorisée



légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République. NRD. Centre Presse et autres nresses habilité. E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Enquêtes publiques

28



PREFECTURE DE LA VIENNE

Commune de CHAUVIGNY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-093 en date du 9 mai 2023 a été pres-crite fouverture de l'enquête publique préablée à la délivrance du permis de constanire nécessaire à la réalisation d'un parc photovoltaique au dé dépode par la SARIL Tech-nique Solaire invest 57, projet situé sur la commune de Chauvigny au lieu-dit « Le Clos Fournier».

se, en mairie de Chauvigny, sera mis à la disposition du public permain de pos-feutifs du lundi 12 juin 2023 (9h) au jeudi 13 juillet 2023 (12h) inclus et consul aux horaires habituels d'ouverture de la mairie de Chauvigny. Chacun pourar consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au comissaire empatieur, Monsieur Jean-Paul BARBOT, retraité d'une entre-prise industrible, en mainé de Chauvign. Le commissaire-empatieur sidegers à la mai-rie de Chauvigny les : Land 12 juin 2023 de si à 12h mercred 28 juin 2023 de si à 12h mercred 28 juin 2023 de si à 12h 1- juin 13 juil Eu 2023 de si à 12h 1- plant 13 juil Eu 2023 de si à 12h

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par de de l'autre de la durée de l'enquête au commissaire-enquête nois de de Chaurigny, siège de l'enquête, rue du Mouth-Saint-Léger-BP 13 - 8630 put grand que sur l'aufresse électronique suivante : pré-enquêtes-publiques d'verner gouvir.

perre-aperans-puosippos viraine gobra.

Les dossiers et les informations relatives à l'enquête publique seront égalemen consultables sur le site internet de la préfecture (https://www.vienne.gou.vir - un richiques - Actions de l'Etal - Emvironnement, risques natures et technologques – Ein richiques - Centrale photovoltaique -) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place financie faixant debors l'POTITENS de 6 n d à 12 le 1 et de 1370à à 16 h) sur un poste in

Accompter de la date de clôture de l'empatée, le commissaise encapitate disposant du dist du mis pour la microstraite ses consciulare motifiées au la Godier qui se-cutification de publicate publiques publiques de la l'exposi territoria. Faureau del minima-prent du butte personni militareate poursa province comissaisme, la seneri publica et mis à la disposition du public producti un au sur le site internet de la spelicitate et mis à la disposition du public producti un au sur le site internet de la spelicitate et mis a la disposition du public producti un au sur le site internet de la spelicitate et mis a la disposition du publica production per personalization. La seneri publica-e et mis a la disposition du publica production personalization de et mis a la disposition de ces conclusions devout étre adressées de Moniseur le Prétit Dis-communication de ces conclusions devout étre adressées du Réviseur le Prétit Dis-condition de confidence publicate publicate de l'appart lettraite à l'annue de l'en-communication de ces conclusions devout étre adressées du Réviseur le Prétit Dis-condition de constituit de la figure de l'appart lettraite à l'annue de l'en-communication de ces conclusions devout étre adressées du Réviseur le Prétit Dis-condition de l'annue de l'annue de l'annue de l'annue de l'en-terne de l'annue d'annue de l'annue d'annue de l'annue d'annue de l'annue d'annue de l'annue d'annue d'annue de l'annue d'annue d'annue d'annue d'annue de l'annue d'annue d'annue d'ann

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL technique invest 57, Al fathertion de Monsieur MARPAUX Romain, 2 Cours du 30 juillet BORDEAUX, téléphone : 06.50.52.67.29, mail : romain marpaux @techniquesclaire.com :

PREFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par areité préfection de 1/2/20 COPPATIGNOS. Det notaté qui 90 mai 2003, une equile publique est overte pendrar 26 jours consécutés du 12 juin 2002 (9990) au les communes en BOUTERFIES ELV. EL EST TROS-BUCHER DE 1/2003 (1990) au les communes en BOUTERFIES (ELV. EL EST TROS-BUCHER) au la SEC LOUIRING SERVINE présente par Montre de 1/2003 (1990) au la SEC LOUIRING SERVINE SERVINE SERVINE DE 1/2003 (1990) au la SEC LOUIRING SERVINE SERVI

vironnement.

Pendare I durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment
une éducé d'impact ainsi que l'insie de l'autorité administrative de l'Ital compétente une
une éducé d'impact ainsi que l'insie de l'autorité administrative de l'Ital compétente
une éducé d'impact ainsi que l'impact ainsie l'autorité d'impact ainsie l'autorité d'impact ainsie l'Italiant l'I

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

- Luci de Gibro 3 i 1200 et de 1 1400 et de

Les Trois-Moufiers : - Lundi 12 juin 2023 de 09h00 à 12h00 - Mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00 - Jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Mouterre-Silly: - Vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 05 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

The second secon

M. Marc-Alexandre GUILBARD – 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 -ma milhard@eolise fr



PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE

I 'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/IBE- 690 en date du 4 mai 2022, une en-quête publique unique est ouverte pendant 26 jours du landit 12 jún 2023 à 9100 au jeunit 13 juillet 2023 à 1790 dans la commo de POT/IERS pusa la demande d'autori-sation environmentale présentée par la société WESTEA, pour l'aménagement d'un entrepôt sur la commune de POT/IERS, société qui relève de l'englemetation de installations classées pour la protection de l'environnement et sur la demande de per-mete de constiture 1961 à 192 AZ 0119 dépodes par la société WESTEA pour la relisies. tion d'une plateforme logistique située « Parc d'activités Aliénor d'Aquitaine – Répu-hitique IV »

bique IV »

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avés de l'authorité environnementale sera déposé à la mairie de POITERS afin que le public puises en prendre consistance et consigner éventalement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et

ouverture habituels de la mairie : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12 h 30 et de 13 h 30

à 17 h 30

Monsieur Yves TANIOU, retraîté de la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 20 avril 2023, recevra en personne à la mairie de POITIERS les observations du pu-

- iunai 19 juin 2023 de 14n00 à 17n00 - mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00 - mercredi 05 juillet 2023 14h00 à 17h00 - jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00.

- Jeuon 13 juniet 2023 de 14/00 a 17/00.
Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront égale-ment pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de POITIERS - 15 place du Maréchal Leciero - 86 00 POITIERS;

ou - être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante lot-1-zac-republique-iv-poitiers@mail.registre-numerique.fr

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME

ins infirmiers Annabelle CLAUDE - Sandra SACHOT - Emilie BLAIS

Le portail des marchés publics







Inscrivez-vous gratuitement à l'alerte mail sur le nouveausite internet du groupe La Nouvelle République : www.pro-marchespublics.fr



marchés publics et privés locaux et régionaux Alerte mail gratuite avec vos

critères de choix



ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Per article prefectoral n°2020-CPPATEE-113 en date du 15 juin 2023, est pro-longée pour une durée de 7 jours soil jusqu'au 20 juille 2020 (17/00) (nouglée pour bluer soilaire à la benanch d'authoriside nouvernementaire présente per Monteur Dibber soilaire à la centaire d'authoriside nouvernementaire présente per Monteur Moutem-80 yet et la Trois-Moutem d'un parc doiter - Paire d'Insuy -, composé de de decliners et 1 pout déclarge de racombernat durité sourcise à régimentation des installations dissessée pour la président de l'environment.

Il réplication de la réplication de l'environment de l

en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouver-ture habituels des mainies

Les Trois-Moutiers : - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- But utilino faul venoreno de comoto à zonne de de signa o l'ancue de 1800 al 2010 de de 1810 al 1700 de de 1810 al 1700 de de 1810 al 1700 de 1810 al 1700 de 1810 al 1700 a

nuer à :
- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS - 14 avenue Aristide Gigot - 86 120 LES TROIS-MOUTIERS,

ou : être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4671@registre-dematerialise.fr

ou - être déposées en se connectant sur le lien suivant: https://www.regatre-demailerisides.ful/4671 Le dosseir et les informations relatives à l'erquête publique resteront également consultables sur le sale information s'elatives à l'erquête publique resteront également consultables sur le sale information de la préfectue (fluiphiwww.winne.gouv.ir - unbrques actions de l'Etal - environmenter, réspect naturés et l'extrologiques - installations classiées - collemes -) ainsi qu'il la préfectue de la Venne (Bureau de Environment, 7 place Articles Brand 8000 / DETIERS de la 45 at 17 et et of 18 h 30 at 18 de l'extra le l'extra le l'extra l'extr

run poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclu-A l'assu du délai prèvu à l'article 7 de l'amble survivel, le rapport et les concision de commissione exploret avoire tours la desposition à public la Prédicture avoire du commissione à la deposition à public la Prédicture 1750/S-MOUTERS, prediant un an à compler de la distin et de dubre de l'empulles il serie de la prédicture de la prédicture de la déposition à public prédicture de la prédicture de la déposition à public prédicture du na pré-ferance (Estat, le Estat, l'activatione à soutifier à l'empulle à l'activation à l'

Vie de sociétés



ACTY

Cabinet d'avocats
Téléport 1 - @ 7 avenue du Tour de France
BP 20116
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

KRAMP FRANCE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 26 mai 2023 de la société AUDII MP FRANCE, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la société AUDII commissaire aux comptes suppléant en vertu de l'article L227-9-1 du code de

nerce. Pour avis. Le Président.

Avis administratifs

PREFECTURE DE LA VIENNE Commune de MASSOGNES

AVIS

Per arriès préfection et 7.002.0.CPPATEE. 1.15 en date du 22 piu 7003 a été di-clarée d'utilité pédique l'incussion des provioles E 1306 et 1306 et cessible et 1306 et cessible et 1306 et cessible et parcelle des le code de la procédure d'abandon manifeste situées Justifice par l'experience de Massogne. Estable précide par été les coronals en mairire de Massogne et à la Préfecture de Carrière précide par été les coronals en mairire de Massognes et à la Préfecture de Carrière de Préfecture de Préfecture de l'experiencement).

Publications d'Annonces Officielles & Léaales

GAGNEZ DU TEMPS!

Tous titres de presse

Vos contacts:

Indre et Loire Tel: 02 47 60 62 10 Loir et Cher

Indre Tel : 02 47 60 62 79 Vienne Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

ou par email



Pour publier ou consulter une annonce légale www.nr-legales.com "paiement par CB sécurisé



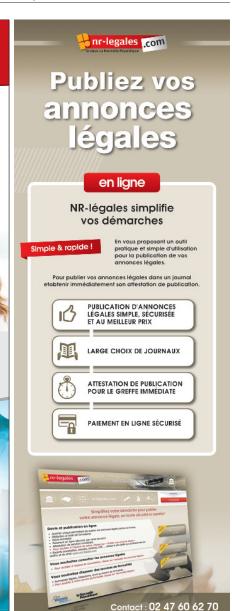


MARCHÉS PUBLICS





Tél: 02 47 60 62 11



légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilité

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespubl

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE LA VIENNE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arriéé préfectoral n°2022-DCPPATBE-113 en date du 15 jain 2022, est pro-torgée pour une durée de 7 jours soil jusqu'au 20 jaillet 2023 (17/00) (enculie pu jours par le présent de l'accident de

en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observati et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et ture habituels des mairies :

Les Trois-Moutiers : - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- dia landi au vendredi de Offitivo al Lamore de 18 tendre de 18 tendr

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS – 14 avenue Aristide Gigot – 86 120 LES TROIS-MOUTIERS,

--être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4671 © registre-dematérialise fr

ou - être déposées en se connectant sur le lien suivant: hipps://www.registre-demtaficialise.194271 Le diossier et les informations relatives à l'anquête publique resteront également consultables sur le site inferent de la préfecture (http://www.verenz.gou.v.f - núfrques - actions de (FELI - environmenter, risques naturés et le technologies - installations classées - céleimes -) ainsi qu'il la préfecture de la Vierne (Bureau de Environne-ment, 7 place Article Band 80000 PCITIERS de 8 h 48 à 12 h e 48 à 13 h 30 à 16 h)

ment. 7 piece Artisto Bristo BRISTO COTTERS o 8 h d s 3 L7 h d s tr 1 h 30 a 1 h 1) varies propriet microsi post a 1 fartis o 7 a d mente sussisi. In separa d les concisions du commissione sincesidence accommissione accommissione sincesidence accommissione accommi

Avis administratifs

PREFECTURE DE LA VIENNE Commune de MASSOGNES

Par amété préfectoral n° 2023-DCPPA/18E-115 en date du 22 juin 2023 a été dé-clared d'utilité publique l'acquisition des purceilles E 1386 et E 1386 et cessibles socs procédes dans les clautes de la procéder d'abundon manifest suinées Jazzay - Paris procéde préside peut être consulté en marine de Massognes et à la Préfecture de la Venne (Direction de la coordination des positiones publiques ét de l'appui territoisi —



Officielles & Légales

les annonces | vienne

Tous titres de presse

GAGNEZ

Vos contacts:

Indre et Loire Tel: 02 47 60 62 10 Loir et Cher

Indre Tel: 02 47 60 62 79

Vienne Deux-Sèvres

ou par email



Pour publier ou consulter

nr-legales com



MARCHÉS PUBLICS

Dématérialis



W.pro-marchespublics Tél: 02 47 60 62 11 support@er-ome.com

nr-legales .com **Publiez vos** DU TEMPS! annonces

en ligne

NR-légales simplifie vos démarches

Simple & rapide !

En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.

Pour publier vos annonces légales dans un journal etobtenir immédiatement son attestation de publication.



PUBLICATION D'ANNONCES LÉGALES SIMPLE, SÉCURISÉE ET AU MEILLEUR PRIX



ATTESTATION DE PUBLICATION POUR LE GREFFE IMMÉDIATE



PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ





CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Monique VIVION, Maire de la commune de BASSES certifie que l'avis d'enquête publique, concernant la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIE 1 pour l'installation et l'exploitation, sur le territoire des communes de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, d'un parc éolien « Plaine d'Insay » a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie au 4 rue Colette Duval à compter du 22 mai 2023 au 24 juillet 2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Basses, le lundi 24 juillet 2023 La Maire, Monique VIVION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LIEMN E.....

Commune de CURCAY SUR DIVE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de CURCAY SUR DIVE certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique relative à l'autorisation environnement en matière d'installations classes pour la protection de l'environnement.

a été affiché du 25 mai 2023 au 20 juillet 2023

Faità Curcay sur DiVE Le 25 juillet 2023

(cachet de la mairie, prénom, nom et qualité du signataire) (signature à l'issue de l'affichage en mairie)

LE MAIRE Bruno LEFEBVRE

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Claude AUBINEAU, Maire de la commune de Morton,

ATTESTE

Par le présent certificat, que la publicité portant sur l'avis de consultation du public concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien « Plaine d'Insay » a été affichée en Mairie du 30 mai 2023 jusqu'au 13 juillet 2023 inclus.

A Morton, Le 17 juillet 2023

> Le Maire Jean-Claude AUBINEAU



1 Place du Prieuré - 86120 MORTON www.morton.fr - Email : mairie.morton@wanadoo.fr - Tél : 05 49 22 96 94

DEPARTEMENT DE LA VIENNE MAIRIE

12, Rue Saint Maximin 86 200 MOUTERRE-SILLY

Téléphone 05.49.98.09.62 E-mail contact@mouterresilly.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Alain ADHUMEAU, Maire de la commune de Mouterre-Silly, Certifie que :

- l'avis d'ouverture d'enquête relative à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNIAS ENERGIE 1 pour l'installation et l'exploitation sur le territoire de Les Trois Moutiers et de Mouterre-Silly d'un parc éolien « Plaine d'Insay »
- a été affiché du 24 mai 2023 au 20 juillet 2023
- l'avis de prolongation d d'enquête relative à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNIAS ENERGIE 1 pour l'installation et l'exploitation sur le territoire de Les Trois Moutiers et de Mouterre-Silly d'un parc éolien « Plaine d'Insay »
- a été affiché du 23 juin 2023 au 20 juillet 2023.

Fait à Mouterre-Silly, le 20 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VI€NN€

Commune de RANTON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de RANTON certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique relative à autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

a été affiché du 24 mai 2023 au 20 juillet 2023

Fait à RANTON

Le 26 juillet 2023

(cachet de la mairie, prénom, nom et qualité du signataire) (signature à l'issue de l'affichage on mairie)

Pascal BRAULT,

Maire

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Annexe 7 -Analyse de la participation du public EOLISE - SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 Enquête publique du 12 juin au 20 juillet 2023

Thèmes

0.1 Favorable - 0.2 Défavorable - 1. Dossier - 1.1 Information du public - 1.2 Complément -1.3 règles, planification, références - 2. Santé sécurité - 2.1 Acoustique 3. Ressources naturelles - 3.1 Eau - 3.2 Air - 3.3 Sol - 4. Économie - 4.1 Production intermittente, complément GES - 4.2 garantie financière, amortissement démantèlement - 4.3 Tourisme loisirs - 4.4 Patrimoine bâti - 4.5 Déchets - 4.6 Production agricole 5. Biodiversité - 6. Cadre de vie - 6.1 Paysage - 6.2 Monuments, sites

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	f 1.	1.1	1.2 1.3	3 2.	2.1	2.2	2.3	3. 3	1 3.2	2 3.3	4. 4	.1	1.2 4	.3 4.	4 4.5	4.6	5.	6. 6	.1 6	.2
Registre dé	matérialisé																								
1	16420 Saulgond		dimensions gigantesques - atteinte au paysage et au voisinage - nuisances sanitaires - nécessitent demande dérogation pour destruction d'espèces protégées - étude concernant les monuments historiques est incomplète		1	1		1														1	1	1	1
10	75730 Paris		entreprises BTP conservation/création emploi	1												1									
101-525- 127-142- 680-736	86330 La Chaussée	x	Aéroclub sécurité des activités, décollage etatterrissage d'un aéronef phases sensibles - école de pilotage grand risque d'acciden Pas en adéquation avec la volonté politique territoriale de la Communauté de Communes du Pays Loudunais préjudice grave environnement, habitants énergie intermittente à n'importe quel prix sans avoir le moindre respect du territoire ne servirait aucunement le Loudunais raccordement à Distré sur le réseau de la centrale nucléaire de Chinon déséquilibre du réseau, énergie intermittente non pilotable, production est se surcroît prioritaire sur le réseau impose production pilotable pour équilibrer le réseau Attractivité du territoire de plus en plus marqué pour une nouvelle population désireuse d'espace rural Les communes " auront le dernier mot "(Maire Info 06/12/2022), gouvernement a insisté sur la nécessité d'une concertation " locale " (parlement 18/7/23), rôle des élus locaux – PCAET - Poitou-Charente est largement exportateur (objectifs du SRADDET) – rééquilibrage territorial de la production d'énergie(département 86 dépasse déjà les objectifs fixés (Civaux, Chinon construction d' EPR) - développement ENR induit d'énergies fossiles, seule énergie décarbonée renouvelable étant l'hydroélectrique pour équilibrage du réseau - Economiser, optimiser, isoler		1	1	1		1							1	1					1	1	1	1
103-104	86200 Mouterre- Silly	х	38 éoliennes en projet sur ce territoire Loudunais encore préservé - l'impact exploitation fort sur l'avifaune pour les espèces sensibles au risque de collision - UDAP toujours donné un avis défavorable sur Loudunais		1																	1	1	1	1

Référence	СР	CCPI	,	 ef 1	. 1	.1 1	.2 1	.3	2. 2	.1 2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	1.4 4	1.5 4.	.6	5. 6	6.	.1 6	5.2
	86200 Mouterre- Silly	х	CM contre - énergie envoyée sur le réseau sans profit localité d'implantation - les composants viennent tous de l'étranger (balance commerciale) – intermittence pas ou trop vent) - néfaste pour l'avifaune (outarde canepetière, cigogne noire) - envisageons des travaux importants pour y ouvrir des gites - ces machines géantes font fuir les touristes	1	1			1								1	1		1	1			1			
108-297- 530-737	86140 Cernay		Zone unique et précieuse (architecture, histoire (vol de nuit de Lysandre)) Seuls les philistins songeraient à défigurer un paysage - attractivité tourisme jeunes famillesétouffée - biodiversité et la nature impactées négativement - 850 M3 de béton dans sol - territoire fournisseur majeur d'électricité bas carbone (Civaux Chinon) - composants des éoliennes sont d'origine chinoise - pays sacrifié aux intérêts financiers et aux intérêts des chasseurs des subventions	1	1	1			1						1	1	1		1				1	1	1	1
11-107- 508	86410 ST LAURENT DE JOURDES		arrosera de ses ions verts (?) le territoire à hauteur de 37000 personnes le Loudunais ne compte qu'environ 7000 personnes (en 2020) - il faudra compter sur d'autres modes de production que celui de l'éolien par trop aléatoire - réfection voirie refus donné à un projet éolien, par des conseils municipaux, soit bafoué - peu d'intérêt porté à nos collectivités, par les décideurs d'en haut et par les investisseurs éoliens, crée un sentiment d'injustice chez les ruraux. allemands qui préfèrent détruire villages et parc éolien pour extraire le lignite nécessaire pour produire électricité et chaleur greenwashing	1				1								1	1	1								
110	86510 Champagné le Sec		Production dérisoire (2 % nationale) - 46 monuments historiques, un site inscrit et un site patrimonial remarquable - Com-Com est contre le projet (PCAET)	1				1								1	1							1	1	1
111	86510 Champagné le Sec		CCPLmoratoire anti-éolien (2021), PCAET (2022) - centrale photovoltaïque existante produit 3 337 kW pour une production annuelle estimée à 3 900 MWh – MH, sites (UDAP 86 avis défavorable) - éoliennes de la Région n'ont fournit que 2% d'électricité en 2022 - électricité envoyée directement dans le réseau, communes environnantes n'en bénéficient pas - matériaux et composants importés (néfastes pour l'emploi et économie de notre pays) – intermittence n'assure pas indépendance énergétique	1	1			1								1	1							1		1
	X Seafield, Grange- Over-Sands!		Monsieur, je Suisse oppose au projet eolien de la Plaine d'Insay	1																						
113	86120 Vezieres	х	Une ancienne ruine devenu un atout pour notre communauté locale - rénovation bâtiments abandonnés par des étrangers, répercussion sur économie locale	1												1				1				1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2 3	.3	4. 4	.1 4	.2 4.	3 4.4	4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
114-L9	86120 Bournand	x	fondations en béton ferraillé - énergie pas fiable - région a besoin du tourisme pour se maintenir à flot - habitants verront leur patrimoine complètement dévalorisé!-activité économique et sociale – dislocation des liens sociaux (indemnité) – répartition des revenus injuste (50 % dept, 30 % CCPL, 20 % commune) – insolvabilité propriétaire/exploitant – production dérisoire mais gros impacts sur environnement – surproduction éolien dans le 86 au profit de dept + "prestigieux" - recentrer investissement sur photovoltaïque (loi sur la restauration de la nature – pacte vert européen) – impact faune flore		1	1		1						1			1	1	1	1	1			1			
12-18-183- 391-472	86200 Mouterre- Silly	x	Allemagne pays qui s'est tant investi dans l'éolien et dans le photovoltaïque, plus grand pollueur d'Europe - électricité y coûte 70% de plus qu'en France - démantèlement, une bombe à retardement financière(D provision minimale de 6,5 % du prix total de l'installation) - prix élevé démantèlement moyen de pression pour obtenir l'autorisation de ce « repowering» - béton arasés à un mètre de profondeur majeure partie restera éternellement dans le sol - hydrographie de la zone d'implantation sera complètement désorganisée - très grande partie des composants pas recyclable voire hautement polluante, l'enfouissement (toxique) des pales usagées est une pratique méconnue mais courante -avenir des paysages agrémentés de cimetières d'éoliennes comme en Californie - à l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur c'est lui le responsable la propriété de l'engin lui reviendra automatiquement au titre de l'article L. 541-2 du code de l'environnement – permettront pas d'éviter les coupures de courant en période de pic de consommation - coût pèserait lourdement sur le consommateur - impact très négatif sur les paysages, la santé des riverains proche des éoliennes ,l'environnement, et la biodiversité.		1						11			1			1	1	1	1		1			1	1	
123	86200 Mouterre- Silly		ne sera jamais la solution au réchauffement de notre planète, et n'a rien d'écologique		1													1									
126	86200 LOUDUN	x	500m des habitations (fixée il y a plus de 15 ans) pas adaptés à 200m – faciliter développement des tuiles et ardoises photovoltaïque sans impact sur paysages ruraux		1													1				1			1		

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	.2 3.	3 4	. 4.	1 4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	5.2
13-98	86200 Mouterre- Silly	x	aucun panneau visant à annoncer l'enquête publique n'était apposé tant près du château de la Roche Vernaise que près du hameau du grand Insay. Outarde en grand danger d'extinction, grue cendrée, aurait du déposer une demande de dérogation « espèces protégées » - retour d'expérience de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères dans les parcs éoliens en exploitation - MRAE rejoint la DRAC particulièrement virulente contre - MRAe recommande de préciser les modalités du démantèlement des éoliennes vis à vis de l'environnement et de la remise en état du site		1	1	1											1	1					1			1
133			il est rare de manifester "pour" un projet, le "contre" est toujours plus mobilisateur - dire "il y en a trop" c'est irresponsable vieillissement des centrales nucléaires, en hiver on risque de manquer d'électricité alors pourquoi se priver des éoliennes qui tournent justement majoritairement l'hiver.	1														1									
135			financées par la TICPE - la France doit déjà à ce jour et pour les seuls engagements passés 9 milliards d'euros à EDF au titre des tarifs de rachat subventionnés de l'éolien		1													1									
136			Béton - migrateurs sont désorientés - nuise à la beauté de nos si belles campagnes - nuisances sonores, (infrasons)		1					1	1			1			1							1	1	1	1
146- 369- 521	86200 Mouterre- Silly	x	masse de béton sur nos terres agricoles - choisi de vivre à la campagne mais pas avec un paysage massacré - Conséquences que cela peut apporter sur la santé des habitants		1					1				1			1	1							1	1	

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	3 2.	. 2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	4.	4.1	4.2	1.3 4.	4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
147-186- 526-527-L1	86200 LOUDUN	x	Étude d'impact fallacieuse – droit doit être interpréter (pricpes généraux, hiérarchie des normes, cohérence avec dispositifs sectoriels connexes, circonstance de l'espèce) - toute autorisation environnementale relève par nature d'une pensée à long terme - limitation énergies fossiles/sauvegarde des éléments du patrimoine - appliquer au dossier un devoir de méfiance - intérêt économique du promoteur – effet choquant de co-visibilité est soigneusement évité – il n'y a pas que le dépassement valeur acoustique qui présente un risque – incohérence avec refus préfectoraux (CHALAIS Mouterre-Silly – 17/06/22) – atteinte paysage forte à très forte – analyse faune superficielle – vibration sol non pris en compte (troglodytes, cavités) – reconnaissance du territoire insuffisante – surproduction/besoins locaux (population décroissante) – rupture d'égalité territoriale : territoire sacrifié au profit d'autres – paysage fragile seul atout – paysage, patrimoine – économie : tourisme, dévalorisation foncière et immobilière, paupérisation -non respect décision CM, SRADDET – Santé (bruit, vibration, électromagnétisme) – destructuration sous sol (vibration) – biodiversité – indemnisation préjudice		1	1	1			1				1		1	1			1	1	1	1	1	1	1
148 – '165			territoire n'est pas une poubelle - accueillir projet (ces projets)= annuler les efforts individuels et collectif, détruire les emplois et le dynamisme économique - projet ne correspond en rien aux besoins du territoire et les nuisances occasionnées porteront préjudice à la population.		1					1	1						1			1		1		1		
149			degraderait ce beau paysage		1																					
151	86200 Mouterre- Silly	х	espèces protégées vs baux lucratifs		1												1		1				1			
153	86200 basses	х	Diversification produc énergie impérative avant effacement énergies fossiles	1													1									
155-182- 201-407	86330 Moncontour		BRGM: AEI 101 cavités +- en mesure de constituer des sites d'hivernage ou de reproduction – évaluation insuffisante impacts et ERC recherche des gîtes susceptibles d'être occupés par les chauves-souris - efficacité des mesures ERC sans définir modalités ni estimé le coût état initial environnemental trop désinvolte: durée consacrée très faible (suivi hivernal - périodes de migration) - unique point fixe de l'observation de la migration ne peut que très partiellement couvrir l'ensemble de la zone effet barrière du mât de mesure placé à proximité du point d'observation de la migration - illégal de tuer ou de blesser délibérément espèces protégées		1	1	1								1	1							1			

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2 3	.3	4. 4	.1 4.	2 4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
157-325	86330 Angliers	х	les nuisances induites, dévalorise sur le long terme l'environnement dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres 9 (neuf) projets d'éolien industriel rejetés massivement par la population et élus - Drac - argent public consacré à projets fumeux		1	1			1									1		,	1				1		1
158			La qualité de notre vie est bien plus précieuse, ça n'a pas de prix		1																			1	1	1	
159	86200 ranton	х	Aberration écologique - dégradation et bétonisation du sol - destructeur de la faune et flore - sonores, ondes , clignotements, luminosité le soir - centrale de chinon - horizon déjà saturé d'éoliennes côté Deux-Sèvres		1									1			1	1	1					1	1	1	1
16-328	86140 Savigny sous Faye		46 monuments historiques, un site inscrit et un site patrimonial remarquable, le secteur a une richesse patrimoniale exceptionnelle – au-delà des objectifs 2050 du SRADDET		1	1			1													1					1
160	86200 GLÉNOUZE	х	defigurent le paysage – faible production d'électricité intermittente - nuisance sonore - béton nuisible aux sols, Aucune information fiable et transparente sur durée de vie démantèlement		1					1	1 1			1			1	1	1	1					1	1	
166	86200 Mouterre- Silly	х	l ai choisi de vivre dans le Loudunais et ces environs pour la qualité de vie		1																				1		
167			Projet écologique ? (béton,ferrailles) - bruit -provoque des rejets de particules polluantes dans l'écosystème - pales quid du recyclage		1					1	1					1	1	1	1	1	,	1		1	1	1	
168			biens immobilier ainsi que paysage défiguré		1													1			-	1			1	1	
17-139- 436	86120 Roiffé	х	PCAET CCPL exclut éolien sur le territoire - gêneraient plusieurs activités sportives et de loisir - bruit et la laideur détruisent harmonie paysages ruraux – impact lumineux - 87% de la production d'électricité est décarbonée/ ENR coût exorbitant (direct et indirect) - santé humaine		1					1			1					1	1		1	1			1	1	1

Référence	СР	CCPL	,		Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	1.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	.2
170-171- 172-173- 227-248- 249-250- 251-305- 306-307- 308-309- 317-333- 336-337- 338-386- 549-550- 560-575- 576-577- 578-580- 581-584- 638-639- 640-643	86420 Prinçay	x	lettre info réductrice – impact chiroptères, oiseaux – cadre de vie – production agricole – avis MRAe sans suite (n'a pas proposé ni cherche de sites alternatifs, pas dérogation pour destruction infraction pénale – inutile (production électrique décarbonée, Chinon) – démantèlement non certain à la charge propriétaire foncier et/ou collectivités – proches habitation (danger) – objectif 51 SRADDET non respecté – ERC insuffisante (bridage) – électricité sur réseau national et non local – dévalorisation immobilier – intermittence (GES pour ajuster) – matières premières (béton) – acoustique (NFS 31-114 non finalisée) - étude d'impact incomplète (raccordements au réseau) – éolien déjà trop développé en 86 (SRADDET, saturation) – perte d'attractivité touristique et nouveaux habitants – santé humaine et animale (infrasons, bruit, balisage, stroboscopie) – pas étude épidémiologique – achat à tarif exorbitant, facture abonnés lourdement impactée (CSPE) – campagne dévalorisée au profit villes – Division sociale, tension sociale – désertification – paysage, MH et autres – trouble du voisinage – investissements touristiques perdus – perte emplois locaux – inconvénients très sup aux maigres avantages		1	1	1		1	1	1	1	1	1				1	1	1	1	1			1	1	1	1
174			Conseil de lecture		1											_												
176-293-L7 -MS4-TM9	, 86200 LOUDUN	x	paysage massacré - 200 m/600m distance maisons – impact balisage – bruit (50 dB) - Taille machine/proximité habitat – Intermittence besoin centrale polluante – bruit - – santé – pollution finale – ailleurs – vie au calme		1					1	1		1					1	1							1	1	
178			contre		1																							
179	50340 les pieux		aucun intérêt écologique et énergétique - région déjà excédentaire en production - installation de ces panneaux peut se faire sur des surface déjà condamnées		1													1							1			
181	86200 LOUDUN	X	Je suis pour la construction d'éoliennes.	1																								
184-185	86120 VEZIERES	Х	DRAC a émis un avis négatif - oiseaux et les chauve-souris		1																				1	1	1	1
188 – 279	86120 Bournand	x	CM des Mouterre-Silly, Trois Moutiers contre – ENR loudunais panneaux photovoltaïques et des unités de méthanisation – cadre de vie privilégié – prolifération projets éoliens Loudunais - enrichir des actionnaires étrangers autosuffisance énergie (Chinon) - MS		1	1			1									1								1		
189-665	86120 Bournand	x	PCAET (moratoire au développement de l'éolien le 27 mai 2022), CM opposés - énergie pas vertueuse (matériaux, fabrication, recyclage béton) - destruction irrémédiable de la faune souterraine (en particulier les vers de terre) et volante		1				1					1				1	1				1		1	1		

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2	. 2.	1 2.	2 2.3	3	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
19- 290- 600	86120 Bournand	x	touristes apprécient pour sa tranquillité, patrimoine - impact tourisme - prix de l'immobilier - Intermittence - la santé des habitants (malades à proximité), animaux - nullement écologiques (extraction terres rares - destruction des oiseaux - destruction sols agricoles - artificialiser nos campagnes) perte attractivité pour urbains recherchant calme - charte de l'environnement -Mouterre-Silly, Trois-Moutiers ainsi que communes avoisinantes rejet de ce projet		1	1			1		1				1		1	1	1		1	1	1		1	1	1	1
192	86120 Bournand	x	CM Loudun du 18 Mai 2022 – paysage ouvert – sensibilité bourg et hameaux – relief faible pour faire écran – patrimoine (MH sites) – tourisme, loisirs – investissements MH dévalués – espèces protégées -Ph S		1				1																	1	1	1
194			santé maintenant retenu par les tribunaux - destruction de la faune- perte de valeur immobilière - intermittence		1						1							1	1			1			1	1	1	
195	86200 LOUDUN	х	investissement énorme en inadéquation avec le rendement ridicule - financement par les usagers qui voient seulement leurs factures augmenter		1													1	1									
197	86200 LOUDUN	х	antenne qui fait tâche dans le paysage - ma maison a perdu la moitié de sa valeur - je serai peut-être dérangé par les nuisances sonores		1						1	1														1	1	
198	86120 Ternay	x	faune et principalement les Chiroptères (secteur caves, anciennes habitations troglodytiques) - rareté par espèce - Perturbation des schémas de migration et de comportement (bruit et les vibrations)		1																				1			
199	37500 Chinon		suis totalement et sincèrement opposé au projet éolien de la Plaine d'Insay		1																							

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2 1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3 4	. 4.	1 4.2	2 4.3	4.4	4.5 4	1.6	5.	6. 6.	1 6.2
2-41- 54- 68-90 - 124-145- 193-218- 225-260- 261-275- 323-366- 497-506- 603-L15- O1 - MS13	86330 Martaizé	x	indifférence et le méprit vis-à-vis des citoyens de la CCPL (avis élus et administrés très majoritairement opposés et défavorables - PCAET CCPL - avis de la MRAe erroné - affichage pas conforme (12 panneaux manquent sur 12 voies d'accès à la ZIP) - photomontage ne correspond absolument pas à la réalité - risques de mortalité chiroptères, autres espèces vivantes et volantes - SFPEM proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m, diamètre rotor >100m - MRAe évaluation complète des incidences Natura 2000 - absence de dérogation d'autorisation à destruction d'espèces protégées - bridage utopique et totalement inefficace - très faible production effective - positionnement du parc éolien d'Antoigné "oublié" - dossier technique incomplet et trompeur - balisage à hauteur de 45 m non évoqué - pollution lumineuse constante - distance de sécurité ridicule et dangereuse des habitations (2006, l'OMS, l'AFSSET, l'ANSES, l'Académie de Médecine en France) - droit foncier le propriétaire qui est responsable pas le locataire - étude géologique superficielle - hydrogéologie très succinct – destruction irrémédiable des sols – MH (tour Carrée) alors que particulier se voient contraints – tourisme (gite de France)- Variante exclusiment sur dispo foncier – import matériels – saturation avec Thoarçais - appât du gain et non bien-être écologique – photomontages non représentatifs (choix des sites, technique) – enjeux (Paysage et Patrimoine, Biodiversité et Environnement, Contraintes civiles et militaires, Activité humaine) dont 2 s'opposent pour 4 éoliennes d'où ERC insuffisantes – provision démantèlement notoirement faible (propriétaire foncier peut être tenu responsable), contrainte pour les "maisons mères" ? - investissement irrationnel sauf pour promoteur (spéculation) - aucun soutien (communs, population) – tourisme – privilégier solaire - zones humide – mesures ERC (bridage) – photomontage		1	1	1	1 1		11			1	1		1	1	1	1 1	1			1	1	1 1
	86200 Sammarçolles		PCAET CCPL - centrale photovoltaïque de Messemé, centrale nucléaire de Chinon - Les Loudunais produisent ainsi 30 fois plus d'électricité qu'ils n'en consomment - ENR intermittentes/nucléaire - exaspération population vis à vis des projets éoliens - clivage ville-campagne - création d'une Zone à défendre (ZAD) - objectifs du SRADDET - 6 fois plus de Monuments historiques dans le rayon des 6 kms autour du projet qu'en moyenne en France - dangers zone sismique, étude de sol insuffisante – SRADDET moratoire 86 - campagnes considérées comme les poubelles des villes		1	1		1		1			1	1		1	1			1				1	1 1
200	37500 Chinon		totalement et sincèrement opposé au projet éolien de la Plaine d'Insay.		1																				

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	4.1 4.	2 4	.3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1 6.2
203	86120 Trois- Moutiers	х	impact sur les oiseaux et de la pollution du sol - nos visiteurs sont tous heureux de profiter de notre campagne et de la belle panoramique que nous avons dessus - dévalorisation de notre bien Ce n'est pas avec un parc éolien que l'on va attirer de nouveaux habitants dans notre secteur - nuisances que cela pourrait apporter a mon élevage de Maine Coon		1					1	1		1	1		1	1			1	1		1	1	1
204-626	86120 BOURNAND	x	Distance habitation / hauteur plus d'actualité – riverains cobayes (pas 200m en 86) – sécurite/tempête – campagne préservée Pas écologique – montage financier opaque n'inspire pas confiance (spéculatif) garanties limitée – destruction paysage patrimoine – nuisances pour les riverains – impact sous-sol (béton), nappes - grande concentration de parcs éoliens en Vienne et Deux Sèvres		1	1			1	1	x	x	x	1	1	1	1		1		1			1	1
208	86200 LOUDUN	x	18 mai 2022, le conseil municipal de Loudun s'est prononcé contre le projet saccage environnemental considérable - déchets qui resteront sur place ad vitam æternam		1				1														1		
209-565	18360 La Celette		enquête publique réalisée de manière exemplaire et impartiale rarement le cas - Impacts sur la biodiversité : faune, oiseaux, chiroptères Impacts sur les paysages (avec la destruction de la structure bocagère typique de notre territoire?) - bruit des pales et des moteurs, effets stroboscopiques, balises clignotantes - production effective d'énergie au regard des promesses - Manipulations, omissions et mensonges de l'opérateur - contresens écologique et une aberration économique absence d'objectivité et de considération pour les citoyens fragilisation de la démocratie et la confiance envers la représentation nationale et l'administration		1	1				1	1		1				1	1					1	1	1
21	86200 Sammarçolles	х	non sens écologique (450 M3 de béton 40t de ferraille)		1												1						1		
210	86200 Sammarçolles	x	pourrir localement la vie avec aucune contrepartie - les Ayatollahs du vent et du soleil d'outre-Rhin contre l'atome vise précisément à miner la compétitivité économique française		1												1							1	1
211	86200 ARCAY	х	dénature le site - pas forcément rentable (vent et la météo ne me semble pas favorable sur ce secteur)		1												1						1	1	1
214			mon habitation sera dévaluée		1												1				1				
215-216- 217	86200 ranton	х	dossier incomplet ou irrégulier : implantation uniquement sur maîtrises foncières – pas intégration paysage – nombreuses espèces protégées (patrimoniaux et chiroptères) - démarche ERC pas respectée, aucune mesure sincère d'évitement, ni de réduction - destruction d'espèce protégées étant illégale (tribunal pénal) -		1																				

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	4.	4.1	4.2 4	1.3 4.	4 4.5	4.6	5.	6.	6.1 6.2
22			éoliennes non recyclables - Niveau sonore - Pourquoi , valoriser le canal de la dive plutôt que ce projet		1						1 1						1							1	1
223	86200 LOUDUN	x	verrues visuel, mais aussi pour notre patrimoine historique, immobilier, et même naturel – beaucoup béton pour production marginale, exploitation, recyclage étapes pèsent très lourd		1									1		1	1	1			1			1	1 1
224			béton ferraillé destruction irrémédiable la nature du sol - impact de ces éoliennes est considéré comme fort pour les espèces sensibles au risque de collision très fort sur les chiroptères		1									1		1							1		
228	86120 Vezieres	х	destructeur de la biodiversité de notre cadre de vie - centrale nucléaire à 40 km		1												1						1	1	
229			Siemens Energy s effondre en bourse - repose sur une fiction imaginaire et idéologie écologiste la plus totale (aveux de la direction de Siemens Energy)		1												1								
233			région bien garnie d'éoliennes- pollution visuelle/sonore et l'impact sur la faune - aérodrome de Loudun engendre un risque		1						1 1		1				1			1			1		
234	37800 saint epain		fumisterie qu'est l'éolien - bétons alors que la verdure va manquer – impacte faune, flore, bien être des habitants - polution par le charbon		1						1			1		1	1	1					1	1	1
236	86120 Trois- Moutiers	x	incohérence complète avec initiatives publiques et privées de développement et d'attractivité du territoire, l'économie et l'emploi local - biodiversité préservée, patrimoine historique riche et encore peu valorisé - pollution visuelle, dégâts nombreux et irrémédiables dans le milieu naturel - conseils municipaux des communes concernées ont déclaré leur opposition idem CCPL – mix énergétique avec usine de méthanisation en vue d'alimenter le Center Parc et projets d'énergie solaire		1	1			1	1							1			1			1	1	1
237			ça sert à rien et ça défigure notre belle campagne.		1												1							1	1
238			des machines gigantesques qui ne servent à rien - Pollution visuelle, pollution sonore, pollution des sols, impacte sur la santé et tout ça pour une production infime d'energie - serons laissées à l'abandon		1						1 1	1		1		1	1		1				1	1	1
239	86120 Trois- Moutiers	X	nuisances nocturnes - dans cette region de Nouvelle Aquitaine, départements 86 et 79, parcs éoliens trop nombreux - détruire cette faune et flore - repoussoir les touristes de passage, le parc aquatique, le patrimoine historique - ne seront pas rentables au vu de leur faible production		1	1			1	1	1		1				1			1			1	1	1 1

Référence	СР	CCPL		F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2	2.2	2.3	3. 3	.1 3	.2 3	3.3	1. 4.	1 4.	2 4.	3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	5.2
/()/-/46-	86120 Trois- Moutiers	х	Pas avis d'enquête sur le panneau (Roche Vernaize, Loudun à l'intérieur), panneaux information pas fait -pas d'alternative photovoltaïque - pas pris en compte panneaux photovoltaïques particuliers ensemble du secteur loudunais et centrale de méthanisation - très belle plaine panoramique, MH et sites (avais DRAC UDAP) – CM tous opposés - passe outre PLU Trois Moutiers		1	1	1		1									1							1	1	1
240-241- 345-380- 381-382- 383-700- 704-705- 718	86330 Notre-Dame d'Or	x	CCPL (moratoire, PCAET) et CM – production éolienne en baisse – import matériels – grave atteinte à faune sauvage déjà fortement en déclin – non respect directives (Eurobats, SFEPM) – pas de réponse à MRAe (dérogation espèces protégées) – production en déclin autres pays (USA, DK, D) – économisons/tjrs + (interdire divorce – décohabitation = +60 % conso) – saturation secteur – santé humaine et animale (courants parasites oubliés – rendre obligatoire une étude sur les bâtiments agricoles de la ZIP – tourisme loisirs – aucun attrait touristique – dévalorise le territoire		1	1			1	1	1	1	1					1	1	1	1		1		1	1	
242	75116 Paris		saccageront à jamais ce paysage poitevin calme et reposant - Pourquoi s'acharné sur de petites communes appauvriront la région		1													1							1	1	
245	86100 Senille		ce projet car il détériore le paysage (MRAE, UD DRAC)		1	1																			1	1	
252-691	86200 GLÉNOUZE	x	impact visuel désastreux (MH et autres) - pollution lumineuse, la nuit - avifaune (espèces protégées semble ignorées)		1					1			1					1						1	1	1	1
254	86200 GLÉNOUZE	х	bétonisation des sols - Le paysage et les sols détruits, les espèces protégées non prises en compte - nuisances sonores et visuelles - cout de la rentabilité		1					1	1		1	1			1	1		1				1	1	1	
256	86200 CHALAIS	х	aucun bénéfice à la population – pas de garantie d'approvisionnement en électricité ni souveraineté énergétique - intermittentes nécessite fossiles- prix KWh 3 fois supérieur cout production d'EDF - moratoire CCPL – Avis négatif Préfet pour projet à proximité - imposture maquillée d'écologie		1	1			1									1									
258-464- 471-621	86120 Bournand	х	Copie conforme 375		4	C	O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	1	1	1 0	0	0	3	2	2
259	86200 CHALAIS	х	nos paysages de campagne - machines hideuses, dangereuses, bruyantes et surtout techniquement d'un très faible rendement - "EDF" devant racheter leur production beaucoup trop cher		1					1	1							1	1						1	1	
262			moins de GES	1										1				1	1								
263			MAISONS SONT INVENDABLES - PAYSAGE ET LE BRUIT		1					1	1							1				1			1	1	
264	86000 Poitiers		emplacement se trouve à seulement quelques dizaines de mètres des voisinages troubler leur environnement		1																			1	1		
265–266			Non aux éoliennes		1																						

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2	2.2 2	.3 3.	3.1	3.2	3.3	4. 4	.1 4.2	2 4.3	4.4	4.5	1.6	5. 6	. 6	.1 6.2
268 -269	86120 Trois- Moutiers	x	2 éoliennes sur la commune de les Trois Moutiers(?) - activité de chambres d'hôtes - moratoire CCPL (2022)		1	1			1								1		1	1				1	1
27	86000 Poitiers		aberration d'implanter 6 éoliennes de 200 mètres de hauteur à proximité de monuments historiques.		1																			1	1
27-63-152- 226-141- 220-222- 247-283- 357-631	86100 Senillé-Saint Sauveur		200m proximité MH (UDAP)– richesse ornithologique (espèces protégées) pas de mesure d'évitement (ERC cosmétiques) ni autorisation destruction – zone potentiellement humide - démarche ERC a été bafouée - loi d'acceleration du développement des énergies renouvelables (2 principes : ne peut se faire sans l'accord préalable des conseils municipaux, ne peut s'imposer aux collectivités locales au nom de la nécessité de développer des sources d'énergie renouvelable – arrêt CE (27/12/22) panorama - distorsion entre les enjeux importants/production d'une électricité très minime adossée à une centrale au gaz (ne sera jamais la réponse à notre pénurie d'énergie)- 2 avis négatif Préfet (Martaizé 2022, Ceaux en Loudun 2023) – bail de location terrain léonien – perte production agricole – aucune garantie démantèlement (disparition promoteur) - milliers de tonnes de béton à extraire - risques encourus par les populations avoisinantes (pale, effondrement, incendie, fuîtes d'huile donc pollutions des sols) – cyber attaque - rentabilité (PDG de SIEMENS Energy pronostique défaillances graves sur 30% des éoliennes)		1	1	1		1	1				1 1		1	1	1	1			1	1	1	1 1
271-507	36700 Saint Médard		0,00 %		1				1	1							1	1	1				1	1	1
272	95570 Attainville		faire fuir les espèces d'oiseaux protégés ainsi que les autres - campagne verdoyante - machines bruyantes		1																		1		
273-285	86600 JAZENEUIL		la production espérée à 82.700 Mwh/an irréaliste – investissemnt non rentable ("Copernicus" montre vents diminuent en Europe, dégradation performances dû vieillisement, effet sillage, paradoxe : plus on installe d'éoliennes, plus la production baisse, mettre en doute le « business plan) – proximité (500 m toujours réglementaire /augmentation taille) – impact sonore (norme NFS 31-114 abandonnée)		1					1	1						1	1						1	
276			Esthétisme – énergie d'avenir – non au nucléaire – moins dérangeant qu'avions et hélicoptères	1													1							1	1
277	86200 LOUDUN	х	pollution visuelle, sonore - certains matériaux m'ont été refusés pour la rénovation de ma maison - chute du prix de l'immobilier dans les alentours - protection de l'environnement - financer le solaire individuel		1					1	1	1					1			1			1	1	1 1
28-117	86200 LOUDUN	х	sources, nappes oubliées - modifie cours évacuation eau de pluie - oiseaux, chauve-souris tués par les pales		1												1	1					1		

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2 3	.3	4. 4	.1 4.2	2 4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
280			Transition énergétique – moins GES – limites Comcom non imperméable au vent – paysages sans grand caractère – peu d'attrait touristique / dept – NIMBY	1														1		1	1				1	1	
281			Trois Moutiers, commune déjà en difficulté de qualité de vie et d'attraction du fait de la RD347 – exode		1													1						1	1		
282	94210 La Varenne st Hilaire		éoliennes se verront, s'entendront et n'apporteront pas de réel avantage écologique - revente des biens immobiliers		1					1	1							1			1			1	1	1	
284			France, auparavant pionnière du nucléaire, système énergétique décarboné, l'abandonne pour servir une idéologie au lieu de développer réacteur nucléaire à sels fondus à combustible thorium (Chine)		1													1									
286			maison qui perdra 30% de sa valeur		1													1			1						
288	86200 LOUDUN	х	Vision égoïste des opposants (NIMBY) – isolationnisme (gentrification) – directives État devraient être plus claires	1														1									
295			patrimoine historique - center parc - nuisances sonores		1													1		1	1				1		1
296	86200 LOUDUN	x	pollution visuelle et sonore qui dévalue les maisons environnantes - fuite des touristes – santé (bruit, vibrations- troubles physiologiques) - faune ECOCIDE, - fabrication polluante (pales difficiles à recycler)		1					1	1		1				1				1 1	1		1	1		
299			apportent rien de positif : production d'électricité - nuisances importantes apportées aux animaux ainsi qu'aux populations environnantes		1					1	1		1					1						1			
3-4	86290 COULONGES		deux cartes illustrent parfaitement le déséquilibre au sein de la région et montrent combien 86 et 79 ont déjà largement contribué et même au-delà de leurs parts à l'implantation d'éoliennes.		1	1			1									1									
30			électricité complètement décarbonée et excédentaire (Chinon-Civaux) - absurdité de ces projets (cf Allemengne) dépendance énergétique aux acteurs étrangers - Nous ne sommes pas obligés de soutenir les intérêts industriels ni commettre les mêmes erreurs commises ailleurs - bénéficient qu'aux entreprises internationales - L'écologie éthique, donc, au lieu d'une "écologie" politique		1													1	1	1	l 1			1	1		
301	86120 Trois- Moutiers	x	je suis complètement opposé a l'installation du parc éolien dans la plaine d'Insay .		1																						

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
302-555			86 quota est très largement dépassé - éoliennes intermittente, peu fiables (pas ou trop de vent) perturbe autres producteurs d'énergie - souveraineté énergétique jamais avec éolien - détruit Biodiversité (dont l'Humain fait partie), environnement dont les Znieff, Natura, Protégé, Classé - destruction du Patrimoine Bâti, paupérisation des habitants, espaces ruraux et touristiques - spéculation financière - Allemagne et pas que, prouve que c'était une mauvaise idée - minimiser la consommation notamment en baissant vitesse, autoroutes		1													1	1		1	1			1	1	1	1
303	86120 Trois- Moutiers	х	béton - économie "mensongère" aux frais des usagers - détérioration du paysage - risques pour la santé		1					1				1			1	1	1							1	1	
304-478	86200 Mouterre- Silly	х	deteriore notre plaine – production intermittente - champ magnetique très nefaste pour l'environnement, humains et animaux - maisons devalorisées - etudier sur un projet de panneaux solaire - Bruit,lumieres clignotant		1					1	1	1	1					1	1			1				1	1	
31-48-219	86200 CHALAIS	x	irresponsable point de vue écologique et au regard des deniers de l'État (détournement– garantie démantèlement) - Non rentable – impact lumineux – destruction faune protégée –artificialisation imperméabilisation, pollution sols – émission bisphénol dégagement gaz nocifs incendie – recyclage pâles impossible – complément replacement éolien par lignite et gaz (D) - pure opération de récupération indue de subventions publiques – Chinon (autonomie énergétique) - absence de besoin avéré - nuisance paysagère durable - dangereuse pour les espèces animales														1	1	1	1	1			1	1	1	1	
310			production énergétique le plus performant et le plus respectueux de l'environnement - GIEC importance de développer massivement éoliennes et solaire	1														1							1			
311			impacter les éléments patrimoniaux classés et non classés - faune		1																				1	1		1
313	86200 GLÉNOUZE	x	nuire à l'équilibre général du territoire sa cohésion sociale - projet de territoire Loudunais potentiel agricole et touristique et la vitalité de ses centres bourg - biens immobiliers (perte de valeurs, difficulté à vendre) - surabondance dept 86		1	1			1																	1		
315	86120 Bournand	х	ne tient aucun compte des espèces protégées - DRAC opposée		1																				1	1		1
318	86270 La Roche Posay		département » qui pour représenter 8% de la région culmine déjà à plus de 22% de l'apport en ENR éolien - objectifs du STRADDET sont quasiment atteint . Ce projet est inutile		1				1																			

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	4.1 4	1.2	4.3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1 6.2
321-430	86200 CHALAIS	x	dépasse largement les besoins locaux – fin de vie exploitant organisera son insolvabilitedonc aucune garantie de démantèlement risque financier Communes et propriétaires fonciers - Dept 86 : 335 éoliennes maxima dépasse les objectifs 2050 du SRADDET		1	1			1								1		1			1			
326			dépasse les objectifs 2050 du SRADDET		1	1			1																
327	86200 Mouterre- Silly	x	nuirait au bien être des habitants (bruits, clignotements, ondes électromagnétiques, effets stroboscopiques, mouvements permanents) - habitations valeur fortement dégradée - mise en valeur territoire par rénovation de monuments - région Aquitaine n'est pourvue d'aucun parc ou très peu		1					1		1					1			1	1			1	1
330			suivis, entre autre de mortalité et de nidification efficacité de ces mesures? pas de recherche d'alternatives		1	1																	1		
331	86200 LOUDUN	x	peu de rendement de ces immondes éoliennes et le stock de perturbation que cela engendre		1					1								1					1	1	
334			Destruction.de la campagne		1																			1	
335-421- 461-504- 708	86120 Trois- Moutiers		Démantèlement utopique – énergie éolienne majoration CSPE sur la factures – santé humaine et animale – péril certaines populations d'oiseau à cause du bruit et des lumières – perte valeur immobilère – bruit- dévalorisation habitation		1					1	1		1				1		1		1		1		
34	75019 PARIS 19		région déjà très impactée par ces machines -gaspillage d'argent public- rendement énergétique faible (chute de 11% chaque année depuis 2021) – nocifs sur la santé des riverains, humains et animaux		1					1							1							1	
340			visible de mon domicile et le bruit qui peut en découdre		1					1	1													1	1
341-53 <i>7</i> - 538	86200 LOUDUN	x	intermittence compensée par d'autre énergie - électricité produite payé aux producteurs 2 à 7 fois plus cher que le tarif usuel, compensé par une CSPE - préserver notre patrimoine historique - nombreuses nuisances générées avérées dénoncées en justice -non-sens écologique - nécessite des centrales à charbon, gaz, fuel - 40 000 km de cuivre pour être acheminée - millions de tonnes de béton - ce parc coûtera plus de 19 millions d'euros pour 90 000 habitants (hors maintenance et exploitation) – politiquepas adaptée problème climatique (D, DK) – déséquilibre réseau à éviter sous peine de black-out entraînant des centaines de morts - surabondance éolienne impacte prix -monuments et sites - Les maisons des particuliers subissent des dévaluations de - 10 à -30%		1					1				1		1	1	1			1		1	1	1
346		+	Je suis contre		1							\dashv													
	1																					1			

Référence	СР	CCPL	,	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	2 3.3	4.	4.1	4.2 4	.3 4.4	4.5	4.6	5. 6	6. 6	5.1 6	.2
347-431- 524-611- 664-666- pétition	86200 Mouterre- Silly	x	Proximité habiat (+ 1km autres pays) - patrimoines dévalorisé - aéroclub de Loudu - régions très peu ventées relève d'un non sens commun - moratoire CCPL - Moratoire CCPL(2021), PCAET (2022) - centrale photovoltaïque en fonction (7,65 ha) produit 3 337 kW – avis négatif DRAC - 86 départ. NA le plus d'éoliennes - "production d'énergie locale, renforçant l'indépendance énergétique du pays et équilibrant le réseau pour éviter d'éventuelles coupures" = tromperie - composants éolienne importés, néfastes pour l'emploi en France - danger pour activité aéronautique - pollution visuelle – menace tranquillité et la quiétude – multiplication projets éoliens Loudunais	1	1			1	1	1		1				1	1		1				1	1	1
349			Ruraux méprisés – santé – aucune garantie de déconstruction (provision insuffisante)	1					1							1		1							
35			vraie pollution visuelle sans grand bénéfice	1												1							1	1	
351	86200 Ceaux en LOUDUN	х	UDAP de la Vienne a émis un avis défavorable -	1																			1		1
	86200 Mouterre- Silly	x	fertile plaine détériorée - production prioritaire pendant 15 ans - tarif fixe assure rentabilité de rêve - doubler leur facture consommateurs - objectifs 2050 du SRADDET dépassés - 9 projets rejetés population et élus – avis DRAC - défense faune, flore et environnement - argent public est consacré à des projets fumeux alors que le Loudunais a des besoins impératifs de développement dans tous les domaines	1	1			1								1					1	1	1	1	1
353	86200 Mouterre- Silly	x	Aéroclub risques encouru par 6 éoliennes de 200m dans l'alignement de la Piste.	1					1																
354	86200 Mouterre- Silly	x	défigurent ce beau paysage - irrégularité de la production électrique mise en place de centrales régulatrices - sols agricoles pollués par le béton - éolien à un effet sur le climat local(augmentation significative des températures observée, hausse de 0.3°, baisse de précipitations 3 à 5 % - étude du CNRS) - bruits, ondes électromagnétiques et infrasons	1					1	1	1		1		1	1	1				1	1	1	1	
355	86200 Mouterre- Silly	x	désastre sur le paysage - santé est primordiale – fontaine de BREZE ,une zone humide ou la flore et la faune sera impactés - terres agricoles seront polluées par le béton et le métal	2					2	2										2	2	2	2	2	
358	86200 Basses	х	suis opposée au projet	1																					
359	86290 THOLLET		paysage - béton, matières premières (cuivre, terres rares,) pillées dans les pays émergeants dans des conditions humaines effroyables - destructrices des oiseaux, chauvessouris - nuisances auditives - impacte les prix (ou la vente) de l'immobilier - demande de dérogation de destruction d'espèces protégées absente du dossier.	1					1	1						1			1				1	1	

Référence	СР	CCPL	,	F	Def 1	. 1	.1 1.	.2 1.	.3 2	2.	2.1 2	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
	86120 BOURNAND	x	notre belle campagne épargnée jusqu'ici - parcs déjà instruits, soit 38 éoliennes au total sur le loudunais ,saturation et d'encerclement - riche de petits et beaux monuments classés ou inscrits - tourisme etpatrimoine sont des atouts -catastrophique pour notre visuel - valeur de nos biens -mouvement, non silencieuses,balisage nocturne - visuel dominant – trop proche (500 mètres) - 86 et 79 déjà au-delà des engagements prévus - 2 centrales nucléaires à proximité - CCPL et communes opposées - balance bénéfices/risques – Ne sacrifions pas nos beaux territoires, nos beaux paysages qui font de la France un des pays les plus touristiques du monde – visuel quotidien – au final 38 éolienne saturation – tourisme – patrimoine (DRAC) taille des éoliennes - éthno musée – restaurant – simulation visuelle minimisée – valeur des biens pollution sonore, lumineuse (flash, stroboscopie) -distance habitation/taille – opposition des élus – Chinon, Civaux – Santé – impact faune		1	1			1	1	1	1	1	1			1	1			1	1		1	1	1	1	1
360			Pas de propositions alternative – avançons à petits pas	1																								
361	86200 Ceaux en LOUDUN	х	quota d'éoliennes prévu pour 2050 est déjà dépassé		1				1									1										
362	86200 Mouterre- Silly	х	personnes vieillissantes ou fragiliséesou proche de la retraite avec des problèmes de santé déjà identifié accentuer des risques supplémentaires - vestige d'un prieuré fontevriste. cette chapelle est visitée régulièrement		1					1								1			1					1	1	1
363	86200 Ceaux en LOUDUN	х	CM Moutere-Silly, Trois Moutiers contre et plus de 80 % population - CCPL moratoire, PCAET - population se révolte		1	1			1																			
365	37500 Chinon		danger pour la santé et aussi pour l'avenir de la propriété - respecter patrimoine Romain, Médiévale		1					1								1				1				1	1	1
367	86200 LOUDUN	x	Pollution des sols - problèmes de santé - aucun avantages - environnement complètement perturbé - paysage gâché		1					1	1	1	1	1			1	1								1	1	
368	86200 LOUDUN	x	complétement dénaturé le paysage - avions décollant de Veniers se verrait interdire de voler dans ce sens - prix de vente de celle ci qui baisse considérablement - ne produisent pas assez électricité -démantèlement de ces éoliennes, a la charge des propriétaires		1													1	1		1	1				1	1	1
37	86120 Bournand	х	lieux emblématiques à proximité - maisons dévaluation de - 10 à -30%		1													1				1				1		1
370	86200 Mouterre- Silly	x	détruit la beauté du paysage - nuisances pour les personnes habitant autour - detruit l'écosystème environnant -nuisances sans contrepartie		1					1	1		1					1				1			1	1		

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4 4	.5 4.	6 5.	6.	6.	1 6.2
371	86200 LOUDUN	х	vue plaine d'Insay compromise - baisse importante du prix de ma maison - monuments historiques - nuisance sur l'environnement et la faune, voire de l'homme - fondations resteront pour toujours - loin d'être une zone très ventée - beaucoup de nuisance pour peu de bénéfices recours aux panneaux photovoltaïques implantés sur des bâtis existants afin d'éviter de détruire de la nature préservée		1					1	1			1		1	1	1	1 1		1			1	1	1 1
372			impact paysage - nuisent aux animaux, aux humains et à notre patrimoine trop envahis dans nôtre régions Nouvelle Aquitaine - centrales nucléaires nous suffisent largement - ne respectent pas tous les opposants à ces projets		1	1			1	1							1	1			1			1	1	1
375	86200 LOUDUN	х	économie et l'attractivité d'un secteur - baisse du marché immobilier, dévalorisation importante des biens - attractivité, exode – perte de revu pour communes - Sauvons nos campagnes histoire et patrimoine d'une richesse insoupçonnée - polluent notre paysage pas efficaces, facteur de charge pour l'éolien français de 21,6 %.(RTE) 11% après 15 ans - aucun bénéfice population - pas de garantie d'approvisionnement ni souveraineté énergétique - moratoire, PCAET, délibérations des différents conseils municipaux - aucun emploi dans le Loudunais, fera fuir les touristes ou les éventuels investisseurs - montage capitalistique - Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2022, la société Loudunais Energies 1 indique que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, les actionnaires ont refusé dissolution de la société comment faire confiance à une société au bord de la faillite?		1												1	1			1				1	1
376			ancienne voisine d'un parc éolien jamais constaté de gènes ou de problèmes à vivre à côté - élégantes et rassurantes	1						1															1	1
377			urgence climatique et énergétique, produire de l'électricité sans polluer	1													1	1							1	1
378	86200 LOUDUN	x	envahissant pour le lieu choisit, doit rester discret et s'intégrer dans le paysage et non le surplomber et accaparer la vue.		1																				1	1
379- pétition	37500 Chinon		éoliennes solution aux problèmes d'énergie mais source de problèmes (démantèlement)		1												1	1	1							
38	86120 Vézières	x	énergie éolienne est déjà obsolète – peu énergie produite au regard coûts et nuisances - rentabilité grâce aux subventions – nature défigurée par ces immenses machines - riverains peinent à avoir une vie normale - Le plus gênant sont les lumières rouges dès qu'il fait nuit - impostures écologiques		1					1			1				1	1 -	1						1	1
384- pétition	37500 Chinon		Danger aéroclub (même si DGAC ne désapprouve pas) - argumentation faveur de l'éolien, pour le mix énergétique douteuse - régions très peu ventées – démantèlement socles en béton		1					1				1		1	1	1	1							

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F C	ef 1	1. 1	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	1.1 4	.2 4.	3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
385	86120 Bournand	x	dégrader notre paysage - énergie aléatoire et qui ne compensera jamais le cout de ces installations ni les impacts financiers sur notre région qui vit beaucoup du tourisme		1												1	1		1				1	1	
387-388- 389-390			dossier illégal (acoustique NFS 31-114) - absence proposition d'alternatives - en zone rédhibitoire (données et cartographie DREAL) - contraire décision élus(Moratoire Dptal) – dévalorisation immobilier (étude ADEME biaisée, Cour d'appel de TOULOUSE n° 6592021 du 8 juillet 2021) - Label « Gites de France » pas délivré proximité de sites éoliens – rayér concours "le plus beau village de France"		1	1	1		1								1			1	1		1	1		
39	75016 PARIS		béton dans le sol et des nuisances sonores - protection de la zone du patrimoine architectural urbain et paysage - fuir les insectes polinisateurs ainsi que les chauve-souris		1					1	1			1		1							1	1	1	1
392	86200 LOUDUN	x	un cadre de vie idéal - patrimoine local - dépréciation bien immobilier - pollution visuelle, sonore - dégradation des réseaux routiers - fondations démesurées - désastre écologique pour la faune, la flore, les sols – baisse attractivité, image dégradée du territoire - pas d'emplois locaux créés - proximité d'une centrale nucléaire		1					1	1		1			1	1			1	1		1	1	1	1
393-394- 400-770	86120 Vézières	x	dépasse les objectifs 2050 du SRADDET - CCPL, Communes contre - amis étrangers (tous à la retraite) farouchement contre (exode à prévoir) – chuter activité artisanale – cadre de vie - perte attractivité du territoire valeur des maisons va baisser		1	1			1	1			1				1			1	1			1	1	
395	86420 Prinçay		rien d'ecologique, détruit le patrimoine naturel et bâti de la France, sites remarquables de beauté et ses joyaux architecturaux		1												1			1	1		1	1	1	1
396	49400 Villebernier		inutile et même négative, électricité française est déjà propre - socle en béton ne sera jamais enlevé - fabriquées à l'étranger (D, DK, Esp) équipes de montage viennent des pays de l'est - provoque des perturbations sur le réseau - recours aux centrales aux énergies fossiles - bruit, pollution visuelle - danger espèces d'oiseaux - baisse du prix de l'immobilier - nombreuses sociétés éoliennes dans le monde font faillite		1					1	1			1		1	1	1	1		1			1	1	
397	86200 Mouterre- Silly	х	meilleurs plaine céréalières du nord vienne - tout les ans des outardes canepetières et des œdicnème criard		1												1					1	1			
	86330 Angliers	X	on dépasse les objectifs 2050 du SRADDET		1	\top	\top		1		\dashv	\dashv	+	\dashv			1		+						+	
	86200 Mouterre- Silly	x	Biens privé perte 30% de la valeur – danger pour oiseaux – Loudun contre - Tour Carrée - vue panoramique - Mothe- Chandeniers qui attire beaucoup de visiteurs		1	1			1								1			1	1		1	1	1	1
401-420- 433-515- 546-574- 645-743	86120 Trois- Moutiers	x	defigurer le paysage conséquences sonores entre autre – faune et flore très impactées - paysage défiguré - sources et les nappes phréatiques - projet inutile - patrimoine riche en monument dévalorisé – cadre de vie – 200m - Avoines 37 et Civaux 86 – balisage – santé (moralement, physiquement)		1					1	1		1	1	1		1	1					1	1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2	.2 2.	3 3.	3.1 3	.2 3.3	4.	4.	1 4.2	4.3	4.4	4.5 4	1.6 5	. 6	. 6	.1 6.2
402	86330 ANGLIERS		enlaidissent jolies plaines françaises ensemble naturel et harmonieux - infime quantité d'énergie à un coût exorbitant - au final une émission de gaz à effet de serre		1												1	1						1	1
405			va détériorer le paysage et tout l'écosystème - éoliennes plus fonctionnelles ne dépollueront pas car cela sera irréalisable.		1												1	1	I				1	1	1
408	86200 Mouterre- Silly		saccager des terrains agricoles par béton - alimentation de la population - notre avenir compromis (exode)		2								2	2	2	2	2	2	2			2			
409-L18	86120 Trois- Moutiers		amoureuse de la nature et je ne veux pas avoir une vue sur 6 éoliennes - béton injecté dans terres agricoles ne seront jamais enlevé - tourisme (gite) – attractivité		1								1			1	1	1	1 1	1				1	1
410-411			" La Roche Vernaize "site classé de par la présence d'un dolmen - pollution lumineuse et auditive permanente – impact négatif maison de famille - dégâts sur les terres agricoles - faune, les oiseaux		1					1	1		1 1		,	1	1	1	1	1		1	1	1	1 1
412	86120 Bournand	X	nuisances visuelles ,sonores ,risques pour leur santé - béton dans la terre vont le rester éternellement - mauvaise répartition des emplacement en Nouvelle-Aquitaine (SRADDET) – Dévalorisation des biens Immobiliers		1					1	1		1				1	1	1	1				1	1
413	86290 BRIGUEIL		carte des projets éolien en Nouvelle Aquitaine		1	1			1								1								
414	86120 Trois- Moutiers		Contre		1																				
415			véritable destruction du paysage nombreux monuments historiques - Nord de la région Nouvelle Aquitaine a déjà un parc éolien beucoup trop important - impact néfaste sur la santé des habitants et sur la faune		1	1			1	1													1	1	1 1
416-417	86200 LOUDUN	Х	Non au projet		1																				
419	86200 LOUDUN	х	DESTRUCTIONS DES PAYSAGES & les conséquences sur la santé, sous prétexte d'écologie		1					1													1	1	1
42			raison de santé .		1					1															
422-494- 564-646- 745	86200 Mouterre- Silly	x	gâche paysages, faune, flore - vendre votre maison "IMPOSSIBLE – fin tranquillité, charme de ce petit hameau - nuisances effets sur santé physique et mentale - non sens écologique (moyens de fabrication, pollution de l'environnemen)t – recyclage - calme de cette magnifique plaine paysages dégagés - déréglé le fonctionnement biodiversité		1					1	1	1	1				1	1	I				1	1	1
424-425			énergie intermittente compensée par centrales thermiques (l'Allemagne) - Chinon – saturation avec autres projets Loudunais -opposition population et les élus - dévalorisation des habitations – les nuisances visuelles, sonores		1	1			1	1							1	1		1					
426	86200 Mouterre- Silly	x	détruira plus l'environnement qu'il ne rapportera - éolienne jamais amortie financièrement		1												1	1	1				1	1	1

Référence	СР	CCPL	7		Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	4.1 4.3	2 4.3	4.4	4.5	1.6	5. 6	5. 6	6.1 6	.2
427-428			viendrait défigurer et dénaturer du fait d'un impact visuel fort - DRAC - développer le tourisme culturel et faire découvrir des paysages variés et apaisants fumisterie qu'est l'éolien - bétons alors que la verdure va manquer - faune de la flore du bien être des habitants - polution par le charbon		1					1			1	1		1	1		1			1	1	1	1	1
429	86200 Mouterre- Silly	x	effets négatifs sonores, interférences - baisse immobilière des maisons - non rentable		1					1	1						1			1						
43	86200 ARCAY	x	Paysages évolus (moulins anciens critiqués à l'époque) – bâtiment d'exploitations agricoles au moins aussi impactant dans le paysage - autres activités habituelles non contestées – vieillissement Avoine plus inquiétant	1													1			1						
432	X 1342 B-Limelette	!	Santé (son, balisage, électromagnétisme, de mouvement permanent) - défiguration inévitable du paysage -		1					1	1		1											1	1	
	86200 Mouterre- Silly	х	estime ne pas avoir été informée de la structure de ce projet, documents administratifs sont en ligne, mais ils ne sont pas abordables pour les citoyens - plaine d'Insay pas un gisement de vents favorables implique des coûts démesurés/énergie produite – faible attractivité loudunais aggravée (impact touristique les vacanciers iront ailleurs, impact visuel pas supportable)		1	1	1 1										1	1	1					1	1	1
435	86120 Trois- Moutiers	x	paysage rural riche en patrimoine & des petits monuments historiques - majorité population, élus communes et CCPL se sont prononcés contre - photovoltaïque & methanisation moins destructives déjà développés ou planifier sur Loudunais		1	1	1		1	1	1		1				1						1	1	1	1
44-46–60- 87-202- 444-567- 568-703- 706	86200 Mouterre- Silly	x	cadre de vie – investissement immobilier important – biodiversité – paysage – santé,(bruit, infrasons) conséquences indiscutables (rendrait psychologiquement très malades) – relations sociales – sécurité (montgolfières, aéroclub, militaire) – monuments – tourisme – exode – inefficacité énergétique – rapport énergie produite/ impact sur la nature, l'environnement, les résidents, les prix des maisons, le style de vie – le patrimoine historique et la tourisme – trop proche (200m) - comment vendre maison sans une énorme perte d'argent - crime a été commis sur nous, moralement répréhensible qu'un promoteur nous enleve le choix de la vie – piste cyclable (avec panneaux) entre Loudun et Les Trois Moutiers et Centerparcs - granges nous avons des oiseaux proteges catastrophe pour ces oiseaux		1	1				1	1	1	1				1	1	1	1			1	1	1	1
440	86120 Trois- Moutiers	x	peu de rendement énergétique - défigurer le paysage - béton et d'acier en terre a perpétuité (démantèlement non financé en intégralité) - remise d'un mètre de terre par dessus la bas - pales en fin de vie ne sont pas valorisées		1									1		1	1	1	1		1			1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	2 3.3	4.	4.1	4.2	4.3	1.4 4.	5 4.6	5.	6.	6.1	6.2
441-470	86120 Bournand	x	défigurer notre campagne – opposition élus - avis de la DRAC - patrimoine mégalithique reconnu et mis en valeur - attirer les touristes efforts seraient anéantis par ces projets		1	1			1									1		1				1	1	1
442			tranquillité et ses paysages exempts de toute industrie - oiseaux décapités par leurs énormes pales - effets stroboscopiques les jours de soleil - ville/campagne		1																		1	1	1	
443			enrichir les "gros " et nous laisser nous "les petits cul-terreux" à la merci de cette mascarade - Dévalorisation de ma maison, destruction de la faune et la flore		1													1			1		1	1		
445	86200 LOUDUN	x	vive opposition à ce projet - pas une solution énergétique à long terme - transfért l'ensemble des impacts négatifs aux riverains, collectivités locales et générations futures - zone exposée aux vents de manière régulière - éoliennes de tailles démesurées et des hypothèses d'amélioration de facteurs de charge peu réalistes – non sens : produire beaucoup mais peu souvent et faire fonctionner les centrales thermiques - plusieurs espèces déjà menacées - provisions de démantèlement bien conforme à la législation qui sont insuffisantes - risque pour la circulation aérienne		1	1				1				1		1	1	1	1				1			
446	86200 Mouterre- Silly	х	impact sérieux que les éoliennes ont sur la santé des gens		1					1	1	1	1													
449			trop proche des habitations - utilisent des terres rares provenant de Chine (emprunte carbone) - difficile voir impossible leurs recyclages aucune garantie de rentabilité		1									1		1	1					1		1	1	
45-88-213- 448-572- 764-L2	86200 Mouterre- Silly	x	vivre à la campagne, pas sur un site industriel - paysage massacré – Santé (stress) – proche habitat - danger ces oiseaux protégé - destruction patrimoine familial – soutenons économie locale - droit fondamental bafoué – relations sociales – sécurité (montgolfières, aéroclub, militaire) – monuments – tourisme – exode – inefficacité énergétique		1	1	1			1	1	1	1					1 1		1	1		1	1	1	1
450	37500 Lerne		defigurent notre France pour un rendement énergétique faible et un bilan écologique catastrophique		1													1 1						1	1	
451-453- 456-458- 480-733- 740-744	86200 LOUDUN		Intermittence du vent (pas ou trop) appel énergie fossile pour compenser – Chinon, Civaux énergie décarbonée – incompatible sismicité (7,5 en 1711 Martaizé) - nuisances visuelles, sonores, environnementales et économiques - effet sur l'hygrométrie locale – impact sur tourisme rural – santé animale et humaine – destruction lien familial et social – déconstruction et recyclage (pales, béton) – information population aléatoire – paysage déjà fortement dénaturé (remembrement) – perte foncier agricole - préservation du patrimoine immobilier – frein au développement touristique engagé		1	1	1			1	1	1	1	1	1	1		1 1	1	1	1	1 1	1	1	1	1

Référence	СР	CCPL	. Synthèse contributions	F Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	.2 3	3.3 4	1. 4. 1	1 4.2	4.3	1.4 4	.5 4.0	6 5.	6.	6.1	6.2
452	86200 LOUDUN	x	Perte paysage, tranquillité – destruction faune et flore – atteinte lien social	1					1														1 1		1
455-454	86120 Bournand	x	dénaturernotre belle région , ainsi que notre village de bournand - produire à peine 8%	1					1																
460	86120 ROIFFE	Х	apporte que peu d'énergie gardons notre belle campagne.	1													1						1		
465			santé - détruirait notre belle région et les animaux	1					1														1 1		1
466	86200 LOUDUN	Х	nuisances visuelles, sonores et pour la santé	1					1	1	1	1											1		1
467			S'il vous plaît, NON!	1																					
468	86120 Trois- Moutiers	x	absolutement CONTRE	1																					
469	37500 Seuilly		Angleterre, n'autorise pas (a très rares exceptions) des éoliens à la campagne : protégez la campagne française, et protegez le patrimoine	1																			1		1 1
47- pétitior	86120 Trois- Moutiers	x	saccager un paysage - patrimoine historique (atout du Loudunais) - remis en cause attractivité touristique - perte de la valeur de leurs biens - axe de l'aérodrome de Loudun utilisé par de nombreux élèves pilotes - éoliennes, sur des territoires déjà défigurés: le long des autoroutes, voies TGV, zones commerciales.	1	1												1		1				1		I 1
473	86200 Mouterre- Silly	x	rapporte aux financiers lorsqu'il y a du vent, mais à dame nature combien de décennies avant de redevenir à zéro - pour les énergies renouvelables n'impacte très peu la nature et l'environnement (photovoltaïque, four solaire, géothermie, etc)	1													1						1 1		
474			frein considérable concernant l'épanouissement environnemental ainsi que le nôtre - éoliennes sont bruyantes seuil supportable des nuisances sonores considéré entre 40 et 60 décibels pour une période de 5 à 10 heures PAS POUR LA VIE étude ne prend pas en compte les infrasons portant sur de plus grandes distances et pouvant nuire à notre santé																				1 1		I 1
475-484			béton détruire la nature des sols qui ne seront plus fertiles - cuivre est une ressource qui se fait de plus en plus rare - piller une ressource naturelle pour produire une ressource dite renouvelable - production intermittente permettra pas de réduire les gaz à effet de serre - calme de la plaine d'Insay avec ses paysages dégagés à perte de vue - environnement sain avec une multitude d'espèces animales et végétales										1			1							1 1		1
476-L11	86120 Trois- Moutiers	x	aucun emploi dans le Loudunais - fera fuir les touristes ou les éventuels investisseurs – paysage – santé (bruit, lumière)	1					1	1		1					1		1	1			1		1
477-L11	86120 Trois- Moutiers	x	défigurent notre France - rendement énergétique faible et un bilan écologique catastrophique tourisme - attractivité - santé (bruit, lumière)	1					1	1		1					1		1				1 1		1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	2 3.3	4.	4.1 4	4.2 4	.3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1 6.2
479	86200 Mouterre- Silly	x	massacre paysage (plaine sublime) – biodiversité - sources naturelles – sols de cultures agricoles - produisent peut de courant		1									1			1					1	1	1	1
481	86330 Saint Jean de Sauves	X	désastre visuel dans le paysage - se marie pas du tout avec la flore locale aucun intérêt en terme de performance - consomment de l'électricité pour pouvoir en générer peu - commencer par consommer moins		1												1	1					1	1	1
482			Le Monde : Derrière l'opposition aux éoliennes, une galaxie influente et pronucléaire - Juin 2022 - énergies renouvelables pour assurer avenir climatique et énergétique sûr	1													1								
483	86200 LOUDUN	X	refus d'installation et d'exploitation		1																				
485	86120 Morton	x	effet bien trop néfaste sur notre environnement et n'apporte rien de plus à notre vie quotidienne - a bannir de "nos terres"		1												1						1	1	1
486			dépendance énergie verte : accepter montagnes d'acier plus esthétiques que poteaux de ligne électrique HTB	1													1								1
487	86		grand nombre de monuments historiques - revenu conséquent grâce au tourisme - énergies renouvelables qui sont intermittentes, qui nécessitent des centrales à gaz en parallèle - pas ou peu recyclables - intérêts financiers		1												1			1				1	1 .
488	86000 Poitiers		transition énergétique et la préservation de la biodiversité vont de pair incompatible enjeux espèces protégées nécessitent une demande de dérogations de destruction d'espèces protégées		1																		1		
49-734	86330 ANGLIERS		les associés du GAEC, du GFA et SCEA, perdent leurs avantages fiscaux sur l'ensemble de leurs parts - atteinte au patrimoine local, environnement, santé - gâcher la plénitude et la quiétude de notre territoire - escroquerie du siècle (spéculation) - étude environnementale incomplète et erronée		1					1							1							1	1 .
490	86120 BOURNAND	x	prendre en compte les décisions des élus (PCAET) - Loudunais contribuent 'effort de production ENR (implantation de panneaux photovaltaîques et des unités de métanisation)		1	1	1		1								1								
491	86200 LOUDUN	х	Pas contre éoliennes, mais sur La Plaine d'Insay serait criminale		1																		1	1	
492	86120 Bournand	x	impact fort santé des humains et animaux (sonores, infra son , effet stroboscopique etc) - Impact fort sur la faune		1					1	1	1	1										1		
493			paysage massacré, destruction des terres, perturbation de la faune, bruit pour les riverains - il semble que la pollution exercée à l'autre bout de la planète - Chine / Inde / Russie -, ne gêne pas les bonnes intentions 'écologiques'		1					1	1	1	1	1		1	1							1	1
495	86200 Basses	X	contre le projet		1																				

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4. 4	.1 4.2	4.3 4	.4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	5.2
499			Paysages anthropisés avec le temps (évolution activités humaines et besoins) - accepter éoliennes dans nos paysages comme pour d'autres infrastuctures – on achète une maison on n'achète pas le paysage	1													1						1	1	
50-51			beauté de nos campagnes, détruit faune et flore - béton dans le sol - consomme de l'énergie pour en produire - bruit et autres nuir à la santé et au bien être de ceux qui en sont proches		1					1				1		1	1					1	1	1	
500			face aux lignes électriques rappeler que la nouvelle orientation applicable est justement d'enterrer les ligne électriques		1																		1	1	
501-502	86200 ranton	x	Distance mini 1500m – manque débat contradictoire		1		1			1													1		
503	86120 Trois- Moutiers	x	dégradation du paysage et dévalorisation du patrimoine - nuisance sonores - PLU 3 Moutiers – impact MH - atteinte nombreux oiseaux – production intermittente – rentabilité – fin de vie jamais réparée ou démontée(faillite) - zone pas réputé pour ses vents continus et modérés - production marginale / nuisances bien réelles - incapacité de restaurer le sol ravagé par le socle en béton		1	1	1		1	1	1	1	1				1	1 1		1	1	1	1	1	1
505	86200 LOUDUN	X	contre		1																			+	
509	86120 Ternay		pas d'accord avec le projet		1																			\top	
510	,		prêt des habitations (150m de diamètre 200m de hauteur) - ondes sonores, lumières clignotantes jour et nuit, les vibrations – dévaluation maison familiale - en mer ou dans les plaines		1												1			1					
512	86140 Savigny sous Faye		va défigurer les paysages du nord de notre département – CCPL prononcée contre		1																		1	1	
514	86290 Journet		Déséquilibre régional dans l'implantation des parcs éoliens - Opposition des CM Mouterre-Silly Trois-Moutiers, -moratoire éolienCCPL - atteinte aux paysages - covisibilité avec le patrimoine bâti, sites classés - Atteinte à la richesse de l'avifaune – chiroptères présence a été sous-évaluée - impact sur la santé - perte de valeur de leur bien - négatif sur l'attractivité de ce territoire et sur le tourisme - source d'énergie aléatoire et intermittente nécessitant énergie fossiles – fragilisation, déséquilibre de l'ensemble du réseau national – enjeu n'est que financier - rediriger le financement vers la recherche, les transports ou l'isolation, bien plus prometteurs en termes de réduction du CO2 et de création d'emplois		1	1	1		1	1							1	1	1	1		1	1	1	1
516	86120 Trois- Moutiers	x	patrimoines seront dévalués - paysages seront enlaidis		1												1			1			1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	3 2.	. 2.1	1 2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	3 4	. 4.	1 4.2	4.3	4.4	4.5 4.	6 5.	6.	6.	6.2
517	86120 Trois- Moutiers	х	nuisances sonores, visuelles et sans oublier les ondes électromagnétiques néfastes		1						1	1 -												1	I	1
518	86120 Trois- Moutiers	x	dangereux pour notre santé - pollution sol, air - pollution visuelle - patrimoine historique		1						1			1			1								I	1 1
519	86120 Trois- Moutiers	х	nuisances seront nombreuses (bruits ,clignotements, ondes électromagnétiques) - nuisances aux sols		1						1	1	1	1			1								I	1
52 -207	86200 Mouterre- Silly	x	territoire gâché - politique de développement touristique destinée à assurer la survie économique du Pays Loudunais		1						1	1	1							1	1			1 1	1	1
520	86200 Mouterre- Silly	х	nuisances sonores, visuelles et des dangers pour la santé		1						1	1	1											1	1	1
522			Les nuisances (elles sont nombreuses et variées) sont beaucoup trop importantes en comparaison des gains générés		1																					
523	86120 Trois- Moutiers	x	Pollution des sols, des milliers de m3 de béton enfouis dans la terre pour les socles des éoliennes - Pollution visuelle et sonore - Abandon du parc en fin de vie car trop cher à démonter - Impact sur la faune (oiseaux, chauves-souris,) - Dégradation de la valeur de nos biens immobiliers - Impact sur notre santé - Impact sur notre élevage félin - Impact sur le tourisme - intermittence et rendement aléatoire ne pourront se substituer aux autres filières		1						1	1	1	1			1	1	1 1	1 1	1			1 1	1	1
528	86140 Cernay		Avis MRAe		1																			1 1	1	1
529	86200 Mouterre- Silly	х	Assez d'éoliennes dans notre paysage saturation nord NA		1																			1	I	1
531	33110 LE BOUSCAT		Pas d'éoliennes dans nos belles campagnesMettez les au large groupées en mer		1																			1	1	1
532	86200 Glénouze	x	lieu calme donnant, campagne sans installation industrielle - nombreux travaux d'aménagement tout en faisant appel aux artisans locaux - pas avoir été mis au courant de ce projet avoir été dupés - dévaluer notre bien immobilier		1	1	1											1			1			1	1	1 1
533	86330 Moncontour	· x	respecte pas notre environnement - incapacité d'être rentable - le cout du démantèlement a la charge du contribuable		1													1	1 1					1 1	1	1
534	86330 Saint Jean de sauves	х	tueuses de faunes protégées - électricité verte qui pour moi est plutôt noir		1														1					1		
536	86330 Saint Jean de sauves	х	hélices sortir du sol comme des champignons - saturation		1																			1	ı	1
544	86310 ANTIGNY		obstructions a la navigation aérienne - rien de bon pour la nature - pas rentable		1						1							1	1					1		

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	1.4 4	.5 4.	6 5	. 6	. 6	.1 6	2
545			paysage rural face a la tour carrée de Loudun et Vézières son château - matériaux polluants pour une rentabilité faible - couloirs de circulation militaire - éléments de langages servants à promouvoir de cette énergie sont révoltants et mensonges - Il n'y a pas, fondamentalement, d'énergie propre – détérioration liens sociaux - Les agriculteurs concernés sont déjà investis dans la pollution eaux, l'air et nos organismes - ultra capitalisme		1									1	1	1	1	1	1	1					1	1	1	1
547	79600 Marnes		nuirait durablement à la vie des habitants du pays Loudunais - campagne en est déjà saturée		1					1	1	1	1													1	1	
548	86200 La roche Rigault	x	danger sévère pour les avions, ulm , parapentistes et parachutistes - énergies renouvelables sont importantes à développer mais pas au prix de la sécurité		1					1																		
55-56-58- 61-62-72- 75-100- 102-105- 115-118- 119-122- 128-129- 143-144- 161-164- 235-287- 291-403- 404-668- 677-710	86260 SAINT PIERRE DE MAILLE		Non respect SRADDET, moratoire 86 – norme abandonnée NFS 31-114 au lieu de NFS 31-010 (nouveau protocole) - L512-1 code environnement présomption de nocivité pour les ICPE – capacités financière techniques EOLISE et actionnaires pas démontrées (pas de bilan ni registre commerce), légalité des signatures - bail industriel activité agricole n'est plus possible - contrevient aux dispositions du PLU - avis négatif de l'UDAP - zone exclusion de l'éolien SRE - atteinte visuelle aux éléments constitutifs du site (CCA Versailles) – pas d'étude géotechnique sérieuse (cavités souterraines, effondrement avéré) – impact valeur biens immobiliers (trouble anormal du voisinage) non évalué – PC poste source privé – séquence ERC inadaptée – étude naturaliste est insincère, destruction espèces protégées (dérogation espèces protégées absente) – pas de solution alternatives (ailleurs) – délib Loudun, CCPL et autres – ne retenir que les contributions pertinentes (les "contres") prolongation enquête par décision CE et non demande – insuffisance publicité – covisibilité MH et sites – démantèlement provision insuffisante, fiabilité porteur projet (responsabilité pécuniaire) - mesure de bridage chiroptérologique pas envisagée -		1	1	1	1	1		1			1			1	1		1		1			1	1	1	1
551	86120 Beuxes	x	Information publique très incomplète (débat sous présidence élus, portage info chez le particulier par Commune - aberration écologique - investissement spéculatif - projets doivent être intégrés dans un plan national - Service Public(avec l'aval et dans l'intérêt de tous les citoyens)		1		1											1	1									
553			ont rien d'ecolo bien au contraire ce n'est que nuisances		1					1															1	1	\top	
554	86120 Trois- Moutiers	x	trop proche, trop hautes - notre maison serait dévalorisée d'environ 50% impact négatif sur la faune - très lumineuses la nuit - béton et de métaux - impact sur la nappe phréatique - zone pas assez de vent		1									1	1		1	1	1			1			1	1		

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F C	Def 1	. 1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2.	2 2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	4.1 4	.2 4.	3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
556			Contre		1																			
557-558			Projet incompatible avec nombreux rapaces volant à hauteur des pales - Busards, Milans et Faucons notamment - n'est pas compatible avec ce projet production GES (construction, acheminement, raccordement, béton)		1							1		1										
561-648	37500 Lerne		production intermittente demande moyens de pointes (énergies fossiles) - mesures prévues pour le démantèlement notoirement insuffisantes même si réglementaire - déchet (câbles et béton laissés dans le sol) – n'évite pas déprise agricole - défigurent le paysage		1										1	1	1		1	1	1	1	1	1
562	86200 LOUDUN	x	dévastateur pour l'écologie, la santé, nos biens et nos régions , sans parler du tourisme - tue nos commerces et entreprises - fourniture d'énergie soit disant verte 4 à 6 fois plus chère que EDF – mépris élus administrés - investissement spéculatif		1				1						1			1 1			1	1	1	
563	86120 Trois- Moutiers	x	feulement des palmes perturber le calme des lieux - devenir oiseaux, chauves-souris, insectes volants qui peuplent ce paradis – oiseaux etinsectes déjà fortement atteints par pesticides - prévisions de production rocambolesques – la mer où un vent constant assure une vraie rentabilité - préjudice tant du confort qu'économique, pour la commune comme pour les particuliers - contraintes architecturales par ailleurs imposées aux propriétaires		1				1	1					1	1		1				1	1	1
569	86120 Trois- Moutiers		impacts potentiels sur les résidents locaux et l'environnementproximité des éoliennes maison familiale - dévaluation habitation - danger pour la faune et la flore locale- impact sol (bétonnage passage régulier de véhicules - impact défavorable sur le paysage local (tour carrée) - pollution lumineuse (cycles naturels de la faune, beauté d'un ciel nocturne non pollué)		1				1	1	1				1			1			1	1	1	1
57-L2	86120 Roiffé	х	proximité Chinon - Voir I Allemagne et le Danemark		1										1							1	1	
570			Je refuse l'installation et l'exploitation d'un parc éolien		1																			
571	86120 Trois- Moutiers	x	Des études (notamment D) démontrent l'impact négatif sur la vie de la faune et la flore sauvage, nuisances sonores perturbant animaux et humains - proximité quasi immédiate de tant d'habitants – déplacer le projet hors de ma vue		1				1												1	1	1	
573	86200 LOUDUN	x	répercussions négative ssur les gens, la patrimoine, la terre et les faunes/avantages – intermittence - campagne attractive pour les étrangers aiment visiter		1										1	1					1	1	1	1
579	86330 Moncontour	x	trois points hauts occupés par trois donjons (Loudun, Moncontour et Curcay/Dive - même situés sur des promontoires sont minuscules face à ces éoliennes XXL - répartition des éoliennes (Chaque région a des obligations en matière de production d'énergie renouvelable (SRADDET)		1																	1	1	1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	3 4.	. 4.1	4.2	4.3	.4 4.	5 4.6	5.	6.	6.1	6.2
582	86200 Sammarçolles	x	impactée par les nuisances sonores et visuelles surtout la nuit - dangereux de placer des éoliennes de 200 m dans des régions affectées par des tremblements de terre - habitants comme ses élus ont montré leur détermination à protéger leur territoire		1						1	1	1											1		
585	86120 Ternay	x	Masacre de l'architecture, brutalité envers paysages, campagne au nom du « Progrès » - eau menacée dans sa qualité et sa quantité - ne participe pas alternative écologique ni autonomie énergétique, ni avenir de nos enfants - raréfaction de la faune, appauvrissement de la flore		1									1	1			1					1 1	1	1	1
586			empêcherait les pilotes et futurs pilotes passionnés d'aviation de pratiquer et transmettre leur passion. Respectons la beauté du site!		1						1													1	1	
589	86330 Martaizé	x	CCPL et Dept 86 moratoires, PCAET exclusif photovoltaïques et biogaz - projet rejeté majorité population – dévalorisation patrimoine immobilier - le tourisme touché défavorablement - les provisions démantèlement notoirement (coûts supplémentaires à la charge des communes) - énergie intermittente,région suffisamment pourvue en énergie électrique (Chinon, Civaux) - faune et en particulier oiseaux et chauves-souris va être décimée – défigurer notre cadre de vie		1	1			1									1	1 1	1	1		1	1	1	
59-71-74- 83-125	86120 Bournand	х	Risque sismique – utilisation terres rares – pollutions diverse (construction, entretien) - Paysages, occupation des sols, habitat, tourisme, hydrologie, sol (excavation remblais), flore, faune, émissions sonores, ondes hertziennes, radar, stroboscopie, réseau de transports et distribution électrique - matières premières (sable, terre rares) – déchets (recyclage) - parc éolien de Champs-Gautier (Glénouze et Ranton) rejeté (Sécurité aéronautique d'État 5 mai 2022 et 22 août 2022) - trop près d'un radar militaire, centrale de Chinon - Nuisances sonores, champs électriques, infrasons, sons de basses fréquences, stroboscopiques et des ombres mouvantes - oiseaux sauvages non habitués à cette proximité		1	1			1		1	1 1	I 1	1	1	1	1	1		1						
590	86200 Mouterre- Silly	x	nos vies seront détruites, maison invendable, nuisances et effets stroboscopiques. La vue panoramique de la tour		1						1		1					1			1			1	1	1
591	86200 Mouterre- Silly	x	pas été informé du projet, ,ma vie sera ruinée - sol (béton et autres matériaux) à dépolluer (coup donc une augmentation des impôts) - une option et non une transition écologique aux frais du contribuable		1	1	1											1	1		1			1		
592	86140 SCORBE- CLAIRVAUX		parachutisme ascensionnel, les vols avions et ULM: problèmes de sécurité mais surtout de pérénité de notre activité modifications de vols et d'approches du terrain (pb ascensionnel compatibilité avec les vols d'avions et d'ULM) développant le paramoteur compromis développement du terrain de Veniers empêché		1						1							1								

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3	.2 3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4 4	.5	1.6	5.	6. 6	5.1	5.2
595	86200 Sammarçolles	х	utilité energetique nule - effet environmental catastrophique (oiseaux tués, eau contaminé) - Leur impact sur le paysage et qualité de vie - polution de lumière cligniotante, nuisance sonore - beton menace avenir agricole - impact attractivité locale, fuite habitant.		1					1			1	1	1		1	1 1		1	1		1	1	1	1	1
6			dangers pour la population - souffrances pour elle - La pollution (SF6, Bisphenol A, Microplastiques), Champs de torsion levogyres - Terres rares (neodyme et barium) – Champs electromagnetiques, niveau de pression sonore, Infrasons		1					1	1	1															
601	86200 Mouterre- Silly	х	hameau d'Insay et je suis contre le projet éolien de la plaine d'Insay.		1																				1		
602	86140 Doussay		acharnement éolien sur 86 - charte environnement, liberté fondamentale article L.521-2 du code de justice administrative - projets profites a quelques uns - tour carré à Loudun vue exceptionnelle – non conforme avec SRADDET		1				1									1							1	1	1
605	86200 Messemé	х	impact lourdement paysage, son identité culturelle et historique		1													1		1					1	1	1
606-L12	86120 Bournand	x	incompatible avec notre Patrimoine régional et nos Paysages inestimables – Eolise comptes déposés avec « déclaration de confidentialité » cautionnée par 2 sociétés Belges BETA 4, Sarl de 18600 € et Vento, Sarl de 18600 € droit à une minimum de transparence face à des promoteurs industriels qui refusent de communiquer leurs résultats. (spéculation?) - garantie financière (AGE 21/10/23 dissolution société possible ?)		1	1	1											1	1					1	1	1	1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	1.4	1.5 4	4.6	5.	6.	6.1	6.2
607-608- 686	74100 Ambilly		éoliennes ralentissent le vent d'où réchauffement atmosphère - moins d'évaporation et précipitations - devenir cultures participent à souveraineté alimentaire - agriculteurs ou propriétaires ont cru faire une bonne affaire en louant - agriculture intensive a déjà fait des dégâts (chute population des oiseaux due aux pesticides, finir de les exterminer avec éoliennes) - impacts sur le patrimoine naturel et architectural que ceux sur la santé des citoyens et la vie des oiseaux - intermittente et marginale - pour le nucléaire (enquête parlementaire, Khol et Merkel) - avis MRAE non suivi d'effet acier, résine, terres rares, béton - santé publique (recommandations de l'Académie de médecine), infrasons		1	1			1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
000			arme a anti émeute (chine USA) – bruit dépassements de jour comme de nui (dBA et non en dB) - effets délétères sur les relations dans le village – démantèlement capital 500 000€ - emploi local – tourisme - droit de véto des maires n'a pas été retenu lors des débat parlementaire - sociétés quasi toutes basées hors de France - point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France (février 22) : les éoliennes offshore, plus susceptibles d'être acceptées par les populations que leurs équivalentes terrestres, offrent des perspectives intéressantes																									
609	86200 LOUDUN	x	nuisances néfastes, de pollution visuelle et sur un plan environnemental,		1					1															1	1	1	
610	86200 Mouterre- Silly	x	85,76% de la puissance autorisée de la NOUVELLE- AQUITAINE est en POITOU-CHARENTES, objectif du SRADDET pour 2050		1	1			1																			
612	86200 Mouterre- Silly	x	économies d'une vie entière - la terres fertiles du Loudunais que nous cultivons avec amour, loin de tout pollution visuelle – dépréciation notre maison - c'est condamner le Pays du Loudunais - Il y a le long des autoroutes des terrains propices		1													1				1		1		1	1	
613	86200 Messemé	x	Communes et CCPL contre (moratoire PCAET) - terre agricole détruite - intermittence et faible performance au bénéfice des promoteurs installés bien loin de notre ruralité (spéculation, urbains/ruraux) - désertification, destruction des paysages, du patrimoine, de la biodiversité, perte de la qualité de vie, chute de l'attractivité territoriale – répartition géographique inégalitaire - délibérative CM Messemé		1	1			1									1	1					1	1	1	1	1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3	3.2 3.3	3 4	1. 4.1	1 4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
614	86120 Trois- Moutiers	х	région rurale, écosystème intact - nuisances pour les riverains (bruit, feux clignotants) - pertes des valeurs de leur maisons - Loudunais perdre attractivité tourisme, habitants (étrangers et urbains) - emplois menacés - béton dans le sol – pas de garantie réelle sur le démantèlement (ruines éoliennes à vie ou déconstruction par l'impôt) - spéculation - cibler territoires déjà défigurés (zones industrielles, le long des autoroutes & les vois tgv)		1					1	1 1		1	1			1	1		1 1		1	1	1	1	1	1
615			rendement écologique plus que discutable, les éoliennes défigurent le paysage, nuisent aux habitants, à l'économie locale et à la faune - spéculation		1					1									1					1	1	1	
617	86120 Trois- Moutiers	х	inconvénients et dommages plus importants que les avantages - nuisances sonores et les fondations en béton - contraires aux principes d'une production énergétique propre (gestion intermittence) - énergie marginale		1					1	1 1			1			1	1		1							
618			1 500 000 euros pour la sauvegarde d'un monument classé de l'art Roman, l'église de Chasseigne à Mouterre Silly Non à cette gabegie		1													1		1					1		1
619			tranquillité et le charme petit hameau - faune prolifique - effets sur leur santé physique et mentale - non sens écologique (fabrication, la pollution de l'environnement) - Quid du recyclage		1					1								1		1				1	1	1	
620	79290 Saint-Martin de Sanzay		secteur largement doté d'éoliennes – production surestimée (taux de charge de l'ordre 20 à 22%) – rentabilité par subvention finalement payées par les consommateurs - convention d'Aarhus signée en 2002 non respectée ("chaque partie prend les dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure" - MRAe "retex" mortalité de la faune – nuisances sonores – proximité habitations pas changé depuis 20 ans - oiseaux, chiroptères 1ères victimes - repoussoirs à touristes (MH, circuits de randonnées) - désastre pour le marché de l'immobilier - démantèlement sera-t-il immédiat et total (terres agricoles		1	1	1		1	1	l 1	1 1	1					1	1	1 1		1	1	1	1	1	1
623			perdues) – aléatoire appel à des centrales gaz - spéculation garder tranquillité, paysages intact - impact démantèlement est important - plusieurs enquêtes ont démontrer les effets négatifs sur la santé humaines et animales – investir dans région ou il y a beaucoup de vent éolienne en mer		1														1	1					1	1	

Référence	СР	CCPL	,	F D	ef 1	. 1	.1 1	.2 1	.3	2.	2.1 2.3	2 2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4. 4	l.1 4	4.2	4.3	1.4 4	.5 4.0	6 5	. 6.	6.1	6.2
625	X 1342 Ottignies		impact sur faune flore particulière à cette plaine (espèces comme l'emblématique oedicnème qui vient se reproduire dans les plaines du Poitou sont protégées, chauves-souris) - habitats autant pour toute l'avifaune (27 espèces d'oiseaux recensés) que pour la flore - 9000 tonnes de béton armé enfouies à jamais - énergie soi-disant verte qui fait appel au soutien des centrales thermiques production d'électricité n'est pas efficiente - Poitou est déjà saturé par les champs éoliens.		1								1			1	1	1	1					1		
627			met en danger l'activité aéronautique aéroclub), changement climatique peut conduire à des prises d'altitude plus longues au décollage stress que des jeunes pilotes en début d'instruction		1					1																
629	75005 Paris		spéculation – écocide majeur du XXI e siècle - détruisent nos campagnes et nos vies		1																			1	1	1
630	86200 LOUDUN	x	Aucun bénéfice dans la transition énergétique - dénature la biodiversite - panneaux solaires seraient plus judicieux - meilleure économie d'énergie possible est celle que nous ne consommons pas		2												2	2						2		
632	86200 LOUDUN	x	pollution visuelle et sonore - campagne paisible - dégradation du prix de l'immobilier.		1					1	1						1				1				1	1
633	86200 Mouterre- Silly	x	voeux de nos maires - les conclusionsUDAP 86 - avis des habitants et différentes associations - apporte plus d inconvénients que d'hypothétiques bienfaits		1	1			1																1	1
634	86200 LOUDUN	x	Patrimoine – paysage (haies, bocage?) – faune, flore – 200m incompatible avec morphologie du site - avis CM Loudun – étude paysage à grande distance – AP 17/06/22 rejet projet CHALAIS-Mouterre (rejet basé covisiblité Tour Carrée) – ERC/paysage pas sérieuses – recherche espèces protégées insuffisante (MRAe) – bridage ni réalisable ni efficace – bruit, vibrations - vibrations basse fréquence fragiliser le tuffeau (caves, troglodytes)		1	1	1		1	1	1	1	1			1				1				1	1	1 1
635			combien les éoliennes défigurent la France et son patrimoine - Pas d'éoliennes dans le loudunais, les élus en ont décidé ainsi et la majorité de la population est avec eux.		1																				1	1 1
636			impact déplorable sur la faune et la floresans oublier les nuisances sonores et visuelles dans notre quotidien		1					1	1													1	1	1
637			pollution visuelle sonore pour des avantages minimes - Quid de toutes ces terres agricoles protégées par PLU mais bétonnées pour éoliennes) - faune très perturbée		1					1	1	1					1						1	1	1	1
64	86120 Bournand	x	non-sens écologique (énergie intermittente) - massacre de la nature et du patrimoine remarquable - composants éoliens par ailleurs peu ou pas recyclables -		1												1	1	1			1				

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2	2.2 2	.3 3	3.1	3.2	3.3	4. 4	.1 4.2	2 4.3	4.4	4.5	4.6	5. 6	5. (6.1 6.2
641	86200		pas d'emploi d'induit (entretien par spécialistes, composants d'une éolienne sont fabriqués à l'étranger) – atteinte économie locale – tourisme(projet de notre loudunais (tour carrée) - attractivité du territoire		1												1		1					1	1
642	86200 Ceaux en LOUDUN	x	basses fréquences et infrasons éoliens comme un problème grave pouvant affecter l'avenir de la filière (autorité sanitaire du Comté de Brown (County Board of Health), classait, à l'unanimité, les éoliennes en tant que « Danger pour la santé humaine) L'éthique des politiques publiques exige de quantifier chaque risque sanitaire. L'Académie de Médecine réclame cette étude épidémiologique concernant les éoliennes, depuis mars 2006. Convention d'Aarhus est transcrite en droit français, dans le préambule de notre Constitution, par le respect de Charte de l'Environnement		1					1	1														
644	86330 Aulnay	x	Le bilan carbone pas positif si on compte l'énergie grise – région saturée visuellement - effets secondaires souvent décrits (santé?).		1					1							1	1					1	1	1 1
647	86200 Mouterre- Silly	х	Pollution visuelle et auditive - Dévaluation de nos biens immobiliers - Tueuses d'oiseaux – répartition inégalitaire intra-régionale		1	1			1	1	1						1			1			1	1	1
650-TM 1	86200 LOUDUN	x	production aléatoire d'électricité, - nuisance visuelle: 200 m, (tout a été fait pour réduire la hauteur des aéroréfrigérants Chinon) – balisage nocturne (les salles tortures de certains pays), sonore - mort d'un nombre important d'oiseaux - nuisance environnementale par la transformation d'endroits magnifiques en lieux à éviter - blocs de 1000 m3 de béton coulés à vie - éoliennes à démolir après 20 années biodiversité (chasse) – patrimoine bâti		1					1	1			1		1	1	1	1				1	1	1
651	86120 Trois- Moutiers	x	pollution sonore et visuelle - destruction de notre patrimoine, de nos espaces verts et de nos espaces protégées, - dévalorisation de nos biens - massacre des animaux - impact animaux domestiques - destruction de la terre -déchets (recyclage)		1					1			1	1		1	1			1	1		1	1	1 1
652	86120 Trois- Moutiers	х	mon patrimoine être dévalorisé - notre cave nous avons des chauves souris qui nichent		1												1			1			1	1	1
653	86200 Mouterre- Silly	х	calme, la tranquillité, les champs à perte de vue où nous respirons le bon air et le chant des oiseaux pollution visuelle et auditive -tonnes de bétons - patrimoine historique exceptionnel - perte de valeur de nos maisons terres de très bonnes qualités ; pourquoi vouloir les saccager - AVIS DE NOS MAIRES ET DES HABITANTS DES COMMUNES		2					2	2			2		2				2		2	2	2	2 2
654 655	86330 Martaizé	x	impact de ces éoliennes sur notre territoire. Élus opposés massivement - répartition totalement inégale en Nouvelle Aquitaine - Patrimoine immobilier et historique menacé et dévalorisé		1	1			1											1					1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	3 4.	4.1	1 4.2	4.3	1.4 4	.5 4.	6 5.	6.	6.1	6.2
656	86330 Martaizé	x	manque de respect total pour les riverains - énergie intermittente - rien d'écologique (béton) - démantèlement intégral utopique – déchet (cimetières d'éoliennes dans nos campagnes) – désastre pour la faune et la flore		1									1			1	1	1 1	1			1	1		1
657			pollution visuelle - menace tranquillité et quiétude - menace le patrimoine - faune mise en péril ruralité éloignée des grandes villes donc patrimoine sans valeur - 86 participe suffisamment à l'éolien		1	1			1														1	1		1
658	79600 Marnes		intermittente complément des centrales à charbon ou à gaz - destruction de nombreuses espèces d' oiseaux - une pollution visuelle 86 considérée comme une région aux paysages inintéressants / Bordelais ?) - l'inconfort voir le mal- être des habitants (bruit, effet stroboscopique;)		1	1			1	1	1 1	1	1						1				1	1		1
659	86140 Cernay		notre région est complètement saturée - aberration économique quand l'état va t il arrêter de subventionner cette énergie complètement aléatoire.		1	1			1									1	1							
66-205	86200 CHALAIS	х	territoire morphologiquement pas adapté au développement de l'éolien – 2000m/villages - lumières clignotantes, bruit - perte de valeur de nos biens immobiliers - lettre d'information de la société Eolise fausses informations(béton ferraillé resteront dans le sol, destruction de ce sol sera irréversible) - impact fort pour les oiseaux et chauves-souris		1	1				1	1		1	1			1	1	1				1	1		1 1
660	37500 Lerné		défigurer le Paysage - touristes - valeur ajoutée énergétique/Chinon - nombre d'emplois qui pourraient être générés? - business sous couvert d'écologie		1													1	1	1				1		1
661	86140 Cernay		Encore des paysages défigurés		1																			1		1
662	86140 Cernay		totalement contre		1																					
663	86200 Mouterre- Silly	x	devenir nos Outardes Canepetières et nos courlis - impacte sur notre santé physique et mentale - dérèglements climatiques (déviation des vents) - Dévalorisation de notre patrimoine - détruire notre campagne - spéculation		1									1				1			1		1	1		1
667	86260 SAINT PIERRE DE MAILLE		PLU de la commune des TROIS MOUTIERS, le tribunal, saisi par EOLISE n'aura pas tranché son recours : or chacun sait qu'un PLU (tout comme sa modification) EST IMMEDIATEMENT EXECUTOIRE - attestation de conformité aux règles d'urbanisme fausse – projet non conforme.		1	1	1		1																	
67-206	86200 CHALAIS	x	saccager campagne Loudunaise - paysage sera défiguré - biens immobiliers, patrimoine régional - UDAP86 avis défavorable - production électrique région participe déjà grandement (Civaux et Chinon) - impact visuel MH et sites		1				1									1			1			1		1 1
670			19 eme siècle, Loudun a refusé le passage en ville du canal de la Dive pour construire en échange ce qui devait être et n'est plus une sous préfecture, mais une simple mairie		1																			1		1
671			Je suis pour l implantation	1																						

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	4.	4.1	4.2	4.3 4	1.4 4.	5 4.6	5 5.	6.	6.1	6.2
672	86120 Trois- Moutiers	х	tonnes de béton - maison perdent de leurs valeurs - défigure nos paysages, je ne suis convaincue du bénéfice de cette installation - Nuisances sonores, visuelles et sur notre santé - monuments historiques		1					1	1		1	1		1	1	1			1			1	1	1
673			nuisances engendrées sont connues et reconnues, personnes qui ont des yeux et des oreilles - conseil municipal de la commune de Guesnes - énorme fumisterie - tout sauf écologiques		1					1	1		1				1	1 1						1	1	
674			cela ne correspondrait nullement avec le choix de la communauté de communes - incidences sur les espèces protégées, et autres effets indésirables		1	1			1														1	1	1	1
675	86200 LOUDUN	x	sert à rien - coute cher au contribuables - intermittence - impacts environnement - détruit campagne - 200m		1												1	1 1	1					1	1	
676	86200 LOUDUN	х	impact santé (bruit, balisage) - impact environnement - faible production, 200m		1					1	1	1	1					1					1	1	1	
678	18360 EPINEUIL LE FLEURIEL		société avec un si faible capital (50000€ ramené a 25000€) prétende pouvoir investir des dizaines de millions d'euro, de faux nez à un réel actionnaire qui récupérera les dividendes et pourra abandonner à qui sera sur place sa ferraille - oblige à développer un très couteux réseau et étant prioritaire obligera edf à stocker		1												1	1	1			1				
679	86120 Trois- Moutiers	x	beau village, paysages - santé humaine et animale - respect des délibérations des élus - trop proche, patrimoine dévalorisé		1	1			1	1							1	1			1		1	1	1	
681			quoi va ressembler notre patrimoine local - fuire le tourisme à Loudun et ses environs, un tourisme en pleine essor, avec le Center Parcs, nos chateaux, musées, Tour Carrée		1												1	1		1				1	1	1
682	86200 LOUDUN	х	scandaleux de dénaturer notre belle campagne		1																			1	1	
683			Pas d'éolienne au petit insay		1																					
684	86200 LOUDUN	x	lignée entre mon jardin et cette belle campagne que j'admire à perte de vue		1																			1	1	
685	86000 Poitiers		près des habitation (200m)- peu de vent - terres de bonne qualité - 7 hectares de terrain agricole en moins -emprunte carbone pour construction et démantèlement – impact irréversible espèces rares faune et la flore - bétonisation des sols - investisseurs étrangers – pas retombées économiques pour le secteur - le brassage de l'air dû aux éoliennes entraîne un réchauffement local des sols.		1												1	l 1					1	1	1	
687	86200 LOUDUN	x	impacts sur le patrimoine naturel et architectural - sur la santé des citoyens et la vie des oiseaux - l'Allemagne qui n'en veut plus - une éolienne en attirera d'autres		1					1							1	1 1						1	1	1
688			Non compatible avec l'activité aéronautique		1					1																
689	86200 Arcay	х	Absolument contre le projet éolien		1																					

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F Def 1	. 1	.1 1.3	2 1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3	3.2	3.3	4. 4	.1 4.	2 4.	3 4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	5.2
69	86200 Mouterre- Silly	х	projet qui va défiguré nos campagnes - production est minime – béton	1								1			1		1						1	1	
690			contre ce projet qui va dénaturer notre paysage et nuire à notre santé	1					1														1	1	
693			ne voulons pas d éoliennes sur notre territoire	1																			1	1	
695	86200 Mouterre- Silly	х	stroboscopie santé fille	1					1		1														
696	86200 LOUDUN	x	Raffarin avait promis au PDG de Pierre et Vacances lors de la présentation du Center Parcs qu'il n'y aurait pas d'éoliennes dans le secteur - opération spéculative	1												1							1	1	
697	86200 LOUDUN	x	Paysage envahi par 6 Tour Montparnasse - belle ville historique de Loudun - ne pourront jamais être déconstruites enjeux sanitaires, de nombreux cas, étouffés par le lobby de l'éolien	1								1	1		1	1		1					1	1	1
7-32-94- 187-187- 190-191- 278-511- 513-751	86120 Bournand	x	non-sens écologique - intermittente(centrales à charbon, gaz, fuel (GES)) - impact considéré comme fort à très forts - ma santé et celle de mon entourage détruite – balisage nocturne - repoussoir pour le tourisme levier économique local (avenir des structures) – avis DRAC - génèrera aucun emploi dans le Loudunais, produira du chômage (réhabilitation du riche patrimoine loudunais) – décision CM Loudun et CCPL - belle plaine agricole riche - ses MH –appauvrir les sols - tuer des oiseaux et des chauve-souris - pas solution durable et écologique – investissement spéculatif étranger - laissera dans le sol des tonnes de béton – démantellement non garanti - charme de sa campagne et la douceur de vivre – animaux sauvages qu'ils peuvent admirer	1				1	1		1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
701	37500 couziers		pollution visuelle et sonore perte de terre agricole, la destruction de la faune au profit de société qui vont faire des profit a l'étranger avec notre impôts - atteint pas plus de 5 % par rapport annoncé - démantèlement 15 fois plus cher de se qui est annoncé - mensonge du promoteur	1					1 1		1					1	1	1			1	1	1		
711	86200 Mouterre- Silly	x	Perte beauté de ce paysage qui nous entoure - empêchera de vendre notre bien à sa valeur	1												1				1			1	1	
713	86200 LOUDUN	х	pas une solution durable (intermittence) - blocs de béton - fin de vie seul solution trouvé enfouissement (déchets polluant les sols) - non sens écologique, de sa construction, à sa fin de vie en passant par productivité - pollution visuelle	1								1			1	1	1	1		1			1	1	
714	86200 Mouterre- Silly	x	nuisances sonores - Impact écologiques (béton, faune sauvage) - Pertes de la valeur sur nos biens - Réduit la tranquillité et la beauté de notre paysage.	1					1 1			1			1					1		1	1	1	
716	86200 LOUDUN	x	nuisances sonores, visuelles - incidences sur la faune - construction de parcs le long d'autoroutes hors zones habitables – cadre de vie - études et spécialistes démontrent l'inefficacité des éoliennes – MH et sites	1												1	1		1	1		1	1	1	1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	f 1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3	3.2	3 4	. 4.	1 4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
719	86110 coussay		Urgence à agir (changement climatique) – examen au cas par cas - aucun projet de substitution proposé – NIMBY	1																							
721			manque de recul santé, la faune et l'environnement - paysages dégradés - biens dévalorisés - quid du recyclage éoliennes et bétons		1	1					1			1			1	1	1		1	1		1	1	1	
723	86120 Ternay	x	favorables (3) à l'implantation de ces éolienne sous réserve ERC soit respectée et exemplaire – monuments historiques et sites peu fréquenté – proposer indemnisations riverains pour éventuelles nuisances – pb développement des usages (voitures électriques, data-centers) – nucléaire OK mais délais de mise en service et refroidissement (étiage cours d'eau) – améliorer l'information – appliquer principe "pollueur/payeurs)	3														3		3				3	3	3	
724	86330 Martaizé	x	une escroquerie totale : médiocrité dossier, les promoteurs défilent mais ne tirent leçons de leurs échecs - insulte à l'intelligence, à la ruralité, aux Institutions et à l'avenir - un tissu de mensonges - territoire héberge de nombreuses espèces protégées - artificialisation des sols, pour sauver la planète il faut végétaliser		1	1	1 -	1	1	1				1			1						1	1	1		
725	86200 LOUDUN	x	Trop près des villages voisins et de la ville de Loudun, allez voir ailleurs		1	1																			1	1	1
729	86120 Trois- Moutiers	x	Santé (cf académie de médecine – 2017), pas d'étude épidémiologique - atteinte biodiversité déjà très impactée – impact négatif secteur peu attractif à potentiel historique (MH) et touristique (Center Parc) – Chinon Civaux – répartition inéquitable des parc éoliens – secteur peu venté – dévalorisation patrimoine – balisage nocturne – garantie financière insuffisante		1	1	1				1 -	1 1	1					1	1 1	1	1			1	1		1
731	X 8500 Portugal		nous changerons de destination, car pour nous les eoliennes aux pieds des maisons, c, est NON		1	1														1							
732	86200		pas d'accord pour des éoliennes si prés de chez moi		1	1																			1	1	
735			même loin des habitations, apportent des nuisances - but officiel est l'écologie, l'appât du gain n'est il pas le vrai motivateur - Solution : c'est la concertation, construire le projet avec l'appui des populations, réfléchir ensemble et non imposer - territoire du loudunais a déjà exprimé son refus d'éoliennes		1	1												1							1		
739			site ne convient pas pour ce projet (200m) - ecologiquement pas viable(beaucoup d'animaux qui circulent dans cette plaine)		1	1																		1	1	1	

Référence	СР	CCPL	,	F D	ef 1	. 1	.1 1	1.2 1	.3	2.	2.1 2.	2 2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4. 4	.1 4	.2 4	1.3 4	.4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
742	86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE		Baux confidentiels (impact voisinage sans droit de regard collectivité) - très clivante pour la société - répartition géographique (86 saturé) – communication souvent mensongère, méprisante pour la population – investissement spéculatif (montages financiers destinés à capter les financements publics) - responsabilités pour l'avenir (maintenance, gestion nuisances, démantèlement)		1	1	1		1								1		1				1	1		
747	86120 Bournand	х	conserver la beauté de nos paysages ainsi que la protection de nos sols		2									2		2								2	2	
749	79390 PRESSIGNY		pollution visuelle et sonore - danger pour la faune - énergie intermittente pas si productive que cela (24 % de leur puissance), peut se passer énergies fossiles - coût du démantèlement, difficultés du recyclage(fibres de verre ou de carbone) - prochain désastre après le fiasco du nucléaire - dévalorisation du patrimoine, bénéfice pour la population?		1					1	1						1	1			1	1	1	1	1	
750	86140		PCAET du Loudunais - préserver les paysages et l'attractivité du territoire ainsi que le cadre de vie - deux centrales nucléaires qui fournissent des quantités considérables d'électricité décarboné (Chinon Civaux)		1				1								1	1						1	1	
756	86200 LOUDUN	х	contre		1																					
759-763- 765-769			halte de repos pour l'outarde canepetiere inventaire de la population de chauve souris - cavités complément contribution 763 (inventaire chiroptères) la totale		1	1			1	1	1	1	1	1 1		1	1	1		1	1		1	1	1	
76-253	86200 Mouterre- Silly	х	haies détruites, sols bétonnés - monuments historiques, maisons des particuliersdévaluées - nuisances que cela émet - souvent associé centrales au gaz ou charbon dans d'autres pays - régions saturées d'éoliennes - y vivre est devenu insupportable - profite avant tout aux sociétés étrangères (constructeurs et opérateurs) - démantèlement aléatoire - coûte beaucoup plus cher aux contribuables que les panneaux photovoltaïques – Nous voulons toutes ces garanties		2					2	2			2		2	2	2	2		2		2	2	2	2
760	33000 Bordeaux		calme et paisibilité que nous allons perdre - déjà suffisamment d'éoliennes a proximité		1																			1	1	
761	86420 Prinçay		défigurer environs de Loudun (historique) - mille attraits touristiques ne demandant qu'à se développer (potentiel artistique et littéraire) – économie et social		1												1			1				1	1	1
762	86330 Martaizé	х	nombre déjà important d'éoliennes sur notre département - dévaloriser notre région sur le plan touristique et immobilier - campagne est déjà bien trop laissée pour compte - attractivité locale		1				1								1			1	1			1	1	
767	86200 Mouterre- Silly	х	dénature nos campagnes ainsi que son environnement aussi bien animal que végétale - décote des biens immobiliers		1												1				1		1	1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2 3.	.3	4. 4	.1 4.	2 4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
768	86200 LOUDUN	х	qualité de vie et sa nature - nuisances sonores sont importantes - impacte clair sur la biodiversité de façon extrêmement négative		1					1	1														1	1	
77			pas assez de recul sur la santé des humains et des animaux - cultures vont être supprimées		1					1								1					1				
771	86200 Messemé	х	impactantes pour plusieurs petits hameaux à proximité - habitants n'auront aucun gain direct, projet financé en partie par de l'argent public (CSPE) - spéculation - tour carré ainsi que d'autres sites patrimoniaux grandement affecté - perte de 2 Ha de terres agricoles		1													1	1				1		1	1	1
78	X NG7 4FL Nottingham		Les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes - Les gens ne souhaiteront pas acheter un terrain et faire construire sa maison dans des communes où se trouvent 6 éoliennes		1													1		1							
79-80-81- 130-131- 343-344- 539-566	86140 Savigny- sous-Faye		Irrégularité dossier (norme acoustique non finalisée – pas de proposition alternative – recommandations techniques (Eurobats, SFPEM) non prises en compte – décisions élus (CM, CCPL, dept) – indication partenariat fausse – intégration paysage (200m) avec ligne HTB (10m) – pas de distribution locale – importation des composants impacte balance commerciale (transfert de capitaux vers l'étranger) – déséquilibre réseau (injection prioritaire) – Répartition géographique contraire au SRADDET (objectifs dépassé) – proximité habitat – insuffisances étude impact (norme contrôle acoustique NFS 31-010, géotechnique, hydrogéologie) – qui construra, exploitera démantèlera (BORALEX?)		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1			1	1					1	1	1	
8-134-163- 180-342- 399-541- 542-722- 772-TM32	86120 Vézières	x	Intermittance d'où autre source d'énergie pilotable - totalement disproportionnées dans le paysage et sans commune échelle avec tout le bâti ou les espaces naturels - 27 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire pas de rep à MRAe – SRADDET – fuite des étrangers établis – perte activités économiques (artisanat, bâtiment, tourisme) - quiétude et la beauté de ses paysages - études géotechniques absentes – impact nappes – projet non conforme PLU – avis DRAC - chute de la valeur des biens – tourisme – activité artisanale négativement impactée		1	1	1		1					1	1			1	1	1	1			1	1	1	1

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F C	Def 1	. 1	.1	1.2 1	.3	2.	2.1	2.2	2.3	3. 3	3.1	3.2 3	3.3	4. 4	.1 4	.2 4.	3 4.	4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	5.2
82-230- 274-496	86330 Martaizé	x	coût pharamineux/rendement - saccage des paysages - santé - dévalorisation des biens immobiliers - encerclé par les parcs éoliens en projet, en instructions, en cours sur le Loudunais - attractivité du territoire liée valeur environnementale et patrimoniale - secteur remarquable, vierge de toute industrie - béton, des métaux rares, du cuivre "unité paysagère de la "région du tuffeau" - inventaires pas été réalisés avec l'acuité que ce dossier mérite - point commun au secteur présence caves ou cavités risque d'incendie pas prit au sérieux (foret) – maîtrise du feu sur des machines de 200m trop dangereux -pollution sols - départ de résidents - clients acquéreurs se détournent sans plus attendre du secteur\$		1	1			1	1				1			1	1	1		1	1		1	1	1	1
84			puissance electrique générée sur le territoire et abec le complement du charbon		1													1	1								
85-116- 156-221- 231-232- 324			cupidité de ses actionnaires - conséquences sur le paysage, la biodiversité, le patrimoine (exceptionnel que l'Histoire nous a laissé), l'activité touristique - "nous avons l'espace, ne le gâchons pas" - politique de développement touristique destinée à assurer la survie économique du Pays Loudunais ruinée - avis UDAP - cadre et qualité de vie - pas de réponse à MRAe (demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées) - "Retex" mortalité inexistante - parc éolien de Nueil-sous-Faye refusé en 2015		1					1								1			1	1		1	1	1	1
86	86200 ROSSAY (charriere)	x	environnement rentabilité investissement -fiabilité production - prix des maisons en baisse – obsolescence àmoyen terme – Chino, Civaux suffisent certainement a alimenter le secteur		1													1				1			1	1	
89-447	X		maisons des particuliers dévaluations -10 à -30% - C'est comme un cambriolage ou la guerre production éolienne insuffisante pour justifier la ruine de belles campagnes, la ruine de la vie des gens et la destruction d'animaux, en particulier d'oiseaux et de chauves-souris protégés		1													1	1			1		1	1	1	

Référence	СР	CCPL	,	F	Def	1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3	.2 3	3.3	4.	1.1 4	1.2 4	.3 4.	4 4.5	4.6	5.	6.	6.1	6.2
9-15-25- 121-140- 243-300- 312-348- 463-498- 587-588- 604	86100 Senillé Saint-Sauveur		Répartition puissance autorisée inégalitaire (85,76% NA en PC supérieur à objectif SRADDET) en contradiction SRADDET – énergie carbonée pour palier intermittence – avis DRAC – risque feu forêt – atteinte biodiversité (espèces protégées) – libre administration des collectivités – respect des avis des élus – PCAET CCPL - loi NOME fait la fortune des traders qui prétendent vendre de l'énergie verte (spéculation) - casse la souveraineté énergétique – impact patrimoine local – modif climat local (CNRS, CEA, INERIS et de l'Université de VERSAILLES qui a fait l'objet d'une publica6on dans la célèbre revue scien6fique NATURE Communica6ons du 11 février 2014 - effets cumulatifs sur le réchauffement climatique) – production marginale - imposer à EDF de vendre à prix inférieur de 25% au prix de revient de sa production électro-nucléaire - dépendance vis-à-vis du gaz (audition parlementaire 2014).		1	1	1		1	1				1	1	1	1	1	1			1		1	1	1	1
91			le suis favorable à l'installation de 6 éoliennes sur la plaine d'insay.	1																							-
92			9 000 tonnes de béton - centrales à charbon, gaz, fuel pour "lisser"		1					1				1			1	1	1						1	1	
93			arrêter cette invasion d'éoliennes sur notre territoire sans aucune concertation publique - un vrai déni de démocratie sous couvert d'écologie		1	1	1																				
95	86120 Bournand	x	tourisme qui nourrit une grande partie de la population loudunaise, dolmen sur un point haut au dessus du hameau de la Roche-Vernaize et le sentier des dolmens		1													1			1				1		1
96	86120 curçay/dive	х	le m'oppose fermement au projet destructeur de parc éolien "plaine d'insay"		1																						
97			faune et la flore, bruit - alternative		1					1	1													1			
99			le suis totalement contre un parc des éoliennes sur La Plaine d'Insay. C'est un beau endroit quel n'est pas pour les machines industrielles. C'est absolutement bizarre qu'il y a même une enquête pour ceci!		1																				1	1	
Lettres																+		+			+					\dashv	-
L1 TM	86200 Basses	х	ni moche ni bruyant – trop opposition aux nouvelles tech – participe reconquête climat	1										1				1						1	1	1	
L13 TM	86120 Curçay/dive	х	sécurité aérienne (200m) aérodrome (plafond bas météo médiocre) – montgolfière (en développement) vols ~150 m - dégradation site, paysage – appétit financier – perte attractivité (Lézignan) – dévalorisation patrimoine – tourisme – économisons plutôt que produire +		1					1								1			1	1			1	1	1
L16 TM			patrimoine Loudunais (avis DRAC - MRAe) (étude biaisée) – opposition élus – (moratoire, délib CM CCPL)		1	1	1		1												1				1	1	1

Référence	СР	CCPL	7	F C	ef 1	1.1	1.2	1.3	2.	2.1 2.	2 2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4. 4.	1 4.	2 4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6.	.1 6.2	2
L17 TM	86200 Mouterre- Silly	x	éoliennes ne peuvent remplacer nucléaire – GES – (Allemagne) – réchaufement climatique local – augmentation taxes électricité – impact faune – artificialisation des terres/production – béton – paysage et patrimoine historique – perte d'attractivité – santé – terres rares – ne sécurise pas l'approvisionnement (pas de stockage) – importation électricité – exploitation "tiers monde"		1				1			1			1	1	1	1			1	1	1		
L19 TM	86200 LOUDUN	x	investissement spéculatif – pas écologique – démantèlement (au frais du propriétaire foncier si disparition du promoteur) – impact fiscal (terres sortie du foncier agricole) – intermittence = GES (Allemagne) – affaiblissement de l'indépendance de la France par l'Allemagne (guerre économique) – économie locale, tourisme, patrimoine (attractivité, exode) – flore faune (espèces protégées) – économie agricole haut potentiel (cf carte pédologique) – contradiction aménagement foncier (démantèlement parcelles) – dégâts culture concentrés dans l'interface éoliennes – PLU 3M – garantie de "libre" pâturage sur ces parcelles (santé animale) – captage "fontaine de Son"(circulations hydrogéologiques pas connues (karsts)		1	1		1	1			1	1		1	1	1	1 1			1	1	1	1 1	1
L2 TM	86200 LOUDUN	х	Santé – matériel importé transfert emplois à l'étranger (finance publique) – impact faune – surenchéri cout électricité – énergie intermittente non stockable – production marginale – impact MH paysage – dévaluation habitation – réseau national donc pas consommation locale -		1				1	1	1 -						1	1					1	1 1	1
L20 TM			non aux éoliennes		2																				1
L21 TM	37170 Chambray		patrimoine familial dévalorisé		1											1			1						-
L3 MS	86200 Mouterre- Silly	х	dévalorisation maison (spoliation)		1											1			1						
L3 TM	86200 Basses	x	faire face au dérèglement climatique – pas d'éoliennes = appauvrissement campagne – animation paysage – sortir des énergies fossiles	1								1				1							1	1	
L4 MS – O3	86120 Trois- Moutiers	х	éolien inutile : Chinon – territoire abandonné laisser se développer à son rythme – riche patrimoine néolithique et historique – dévalorisation des biens – stroboscopie – attractivité touristique – position des élus et population – promouvoir photovoltaïque et biogaz		1				1							1		1	1				1	1 1	1
L4 TM	86200 Mouterre- Silly	х	Paysage – tour carrée – animaux sauvages		1																		1	1 1	1
L5 TM			Inutile – production marginale intermittente – paysage – bruit – spéculatif		1				1	1						1	1						1	1	
L6 TM			inutile : Chinon – produc intermitt – zone peu ventée – spéculation (promoteur, propriétaires, collectivités) - bruit - ravage écologique – perte valeur immobilière – déchet fin de vie – rentabilité discutable		1				1	1						1	1	1	1	1			1	1	

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1 1.2	2 1.3	3 2	. 2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.	2 3.3	4.	4.1	4.2	4.3 4	1.4 4.	5 4.6	5.	6.	6.1	6.2
L8 TM	86200		perte valeur immobilière – paysage - biodiversité (risque pas pris en compte) -béton (Mt) – pas de création d'emploi local – impact sur facture -santé (bruit lumières) – perte d'attractivité du territoire – élus opposés		2	ž	2			2	2	2	2				2	2					2	2	2	
Registre Mo	outerre-Silly																									
MS1	86200 Mouterre- Silly	x	Paysage – santé – pollution finale – ailleurs		1						1	-	1					1	1		1			1		
MS11	86200 Mouterre- Silly	х	Visibles 30 km – production minime		1												1							1	1	
MS17	86200 Glénouze	x	impact sur la nature		1																		1	1		
MS18	86200 Glénouze	Х	tout simplement contre		1																					
MS20- TM35	86200 Glénouze	x	Héliport privé (Jalnay) – dépréciation biens - étude BRGM nappe "fontaine de Son" – obligation PCAET mais pas de pouvoir décisionnaire – alternative : EPCI maître d'ouvrage d'un parc éolien à l'échelle des besoins locaux		1		1			1	1			1	1		1	1								
MS21- MS24-O4 MS-TM	86200 Basses	x	énergie intermittente, (GES) – économie artificielle (fonds publics) – déséquilibre réseau – investissement spéculatif et non écologique – tjrs + - ville vs campagne décroissance raisonnée – taxer gros consommateurs – 1 parc et après cf Rochereau – taille machine : impact micro climat – artificialisation sol meilleures terres de la Vienne – impact roche-mère – réseaux souterrains – aucun impact sur changement climatique – dépendance énergie fossile – pas renfort nucléaire (aléatoire) – coût pour le client – santé humaine et animale (bruit, électromagnétisme, infrasons, balisage) – paysage monuments historique – village gaulois - impact population – impact patrimoine historique et particulier – cadre de vie – paysages peu évolué – état d'esprit bon enfant		2						2	2 2	2 2	. 1		1	2	2	1		2		l 1	2	2	2
MS23	86200 Mouterre- Silly	х	privilégié le photovoltaïque – mix sans éolien (PCAET) – 200m – bruit – impact patrimoine, paysage - suffisamment d'éolienne dans 86 et 79		1		1			1	1	1					1	1 1			1			1	1	1
MS5	86200 LOUDUN	x	Environnement – ressource en eau – atteint au sol – aucun intérêt économique ou environnemental – intermittence (GES)		1						1			1	1	1	1 1	1 1					1	1		
MS6- MS19- TM26	86120 Mouterre- Silly	x	Sol (béton) – eaux souterraines, puits – patrimoine bâti – santé (son, balisage, électromagnétisme-destruction sol soussol, impact nappe, assèchement terres, forêts, puits – fondations béton, destructuration chemins, - contreproductif hommes, animaux -terrassement, béton, tranchées réseaux : présence cavités – dégagement CO2 – réchauffement climatique – contre productif		3						3	3	3	3	3	3	3	3			3	3	3			

Référence	СР	CCPI	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1.2 1.3	2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1	3.2	3.3	1. 4	.1 4	1.2 4	1.3 4.	4 4.5	5 4.6	5.	6.	5.1	6.2
MS7- TM10- MS16-23- 177-292- 543	86200 Mouterre- Silly	x	paysage: approximation sur la visibilité des éoliennes depuis certaines habitations (Bois Marteau) – balisage – patrimoine invendable - coupe gorge oiseaux, chiroptères (protégées) – cavités forêt -avifaune protégée – perturbation cycle migratoire nidification – MH vecteur principal touristique Loudun OMS, Académie de Médecine en France: distance minimale habitation-éolienne de 1500 m - diffusion dans l'air et sur les terres rares toxiques		1	1			1	1	1	1	1				1				1		1	1	1	1
MS8- TM11- MS15- TM24-175- 294	86200 Mouterre- Silly	x	impact sol, eau souterraine(béton) – oiseaux (espèces protégées) - OMS, Académie de médecine – Visibles 20 km – saturation – ailleurs-taille – dépréciation habitat		1				1	1	1	1	1	1	1	1	1				1		1	1	1	
Orales																	+	+			+	+		-	+	-
	86120 Ternay	x	Fav	1													+								+	
O2 MS	86200 Mouterre- Silly	X	patrimoine, paysage, faune flore – destruction sol(béton) – production non consommée localement, coût vs production marginale, import tout matériel, financement démantèlement, dévaluation foncier et bâti – déchets – saturation	1	1				1	1 1			1			1	1	1	1		1	1	1	1	1	1
O2 TM	86120 Trois- Moutiers	x	indisp au mix énergétique (nucléaire, solaire, éolien) à moyen terme – territoire loin de la saturation – paysage déjà fortement anthropisé (aménagement foncier, silo) – tract assoc diffusé par commune approximation et contre vérité (oral)	1													1							1	1	
O5 MS	86120 Bournand	x	Combien d'élus sont venus ? Multiolication des projets – ENR présent sur CCPL (biogaz, photovoltaïque (à développer) pression promoteurs agressive (harcèlement) – programme CM refus éolien – paysage – encerclement – destruction économie touristique – impact sur la demande de logement (finances publiques) – dévalorisation patrimoine – non solvabilité concessionnaire.		2	2		1									2		1	1	1			2	1	
Dogistus Tue	is Moutions																+	+				+		-	\dashv	_
	86120 BOURNAND	x	non sen écologique – production intermittente (GES en compensation) - impact espèces protégées-beauté et richesse de la terre – attrait touristique		1												1	1		1	1	1	1	1	1	
TM12			Non sens écologique - réntabilité douteuse – esthétique		1								1				1	1							1	
TM13			face à ma maison – plaines calmes – bruits – dévalorisation maison – sites classés contraintes – faune espèces protégées		1												1				1			1	1	1
TM14			Rien de bon pour la planète – béton		1								1			1		1	1						\exists	
TM15	86120 St léger montbrillais	х	Contrte		1																					

Référence	СР	CCPL	Synthèse contributions	F	Def	1.	1.1	1 1.2	1.3	3 2.	2.1	2.2	2.3	3.	3.1 3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5 4	1.6	5.	6.	6.1	5.2
TM16	86120 St léger montbrillais	х	Infrastructures polluante bruyante – non rentable – spéculation – oiseaux		1					1	1 1						1	1			1			1	1	1	
TM17	86200 Mouterre- Silly	х	bâtiments exploitations invendables		1												1				1						
TM18 - MS22	86200 LOUDUN	x	3 délib CCPL : moratoire (2021),PCAET – 2022 plus d'inconvénients que d'avantages SRADDET, cohésion sociale – 2023 rejet du projet : intermittence GES (Chinon Civaux) dévalorisation territoire et patrimoine, tourisme, artisanat, tour Carrée – attractivité locale – démantèlement - 4 annexes – résumé non technique - moratoire – delib CCPL – délib Loudun		1	1	1			1							1	1	1	1	1			1	1	1	1
TM19	86120 Trois- Moutiers	х	grand calme forêt -projet non avenu – devenir fin de vie		2												2		2	2					2	2	
TM2 – TM25-26- 316-374- 406-459- 709	86200 Mouterre- Silly	x	non respect des décisions communales et communautaires, 80 % population opposé – intermittence (GES) et insuffisante pour équilibre réseau en cas de coupure - courrier ARNAULT (expertise geol)- Covisibilté MH condamnée (CCA Bdx – Réau) – dept 86 saturé (335 éoliennes) – dépasse objectif SRADDET – productivité fable (<30%) - santé humaine et animale - ressource en eau – votes CM – PLU Trois-Moutiers		1	1	1			1 1	1			1	1	1	1	1							1	1	1
TM20	86200 LOUDUN	х	contre dénaturer campagne belle et harmonieuse		1																				1	1	
TM21			destruction environnement, pollution faune flore		1																			1	1	1	
TM22	86120 Curçay/Dive	x	non sen écologique – nuisances sur humains et faune – esthétique		1					1	1 1	1	1				1							1	1	1	
TM23	86200 Mouterre- Silly	x	valeur maisons – impact aggravant remembrement – faune (Courlis) – santé publique – béton – nappe – sécurité (séisme) – paysage – parc va s'agrandir production H2		1					1	1 1	1	1	1	1	1	1				1			1	1	1	
TM27	86120 Trois- Moutiers	х	faune flore – sol (béton) – terres agricoles – dévalorisation patrimoine privé – Santé publique – dénaturation campagne		1					1	ı			1		1	1				1		1	1	1	1	
TM28	86120 Trois- Moutiers	х	Paysage – PLU		1	1	1			1															1	1	
TM29	86120 Trois- Moutiers	x	PLU adopté, PCAET – OK pour autre ENR		1	1	1			1							1										
TM3-246- 364	86120 Trois- Moutiers		pylône face à la maison, bruyant par vent – rien d'écologique – tour carrée – dégradation campagne – majorité population et élus contre – Chinon - cadre de vie très agréable - pylône de mesure devient vraiment bruyant dès vent- deux centrales nucléaires (Chinon et Civaux) assurent dépendance électrique - tonnes de ferraille et de béton - région riche de patrimoine et touristique - risque pour les oiseaux protégés vite oubliés - proximité '200 mètres, la loi devrait repousser à 1500 mètres) - campagne non dénaturée - répartition géographique - sante (pollutions lumineuses) – patrimoine totalement dévalorisé		1	1	1			1 1	l 1			1		1	1	1		1	1			1	1	1	1

Référence	СР	ССР	,	F	De	f 1.	1.1	1.2	1.3	2.	2.1	2.2 2	.3 3	. 3.	1 3.2	3.3	4.	4.1	4.2 4	.3 4	.4 4	.5 4.6	5.	6.	6.1	6.2
TM30 - TM37	86120 Vézière -	х	Environnement proche – pas d'incidence financières pour la population (tarif préférentiel) – biodiversité – baisse prix vente habitation - monuments – santé (bruit) – démantèlement (déchets) – béton sol - Paysage – pas de vent – impact faune – béton – santé – dévalorisation immobilière		1	1				1	1			1		1	1	1	1		1	1	1	1	1	1
TM31	86200 LOUDUN	х	impact tourisme – pas d'emploi local – dévalorisation biens immobiliers – 86 bien pourvu en éoliennes – impact paysage - PLU TM		1	1 1	1		1								1			1	1			1	1	
TM33	86120 Trois- Moutiers	х	aucun avantage – PLU		1	1 1	1		1								1									
TM34	86120 glénouze	х	santé humaine et animale (courant vagabond, stroboscopie)							1		1	1													
TM36	37500 Lerné		avis CM (atteinte démocratie, frondes)		1	1 1	1		1																	
TM38	37500 Lerné		Béton – pollution visuelle – artificialisation des sols		1	1								1		1						1		1	1	
TM4-29- 33-132- 154-270- 462-616 – 712- pétition	86120 Trois- Moutiers	х	OMS, AFSSET, ANSES, Académie de médecine – pollution air eau sols - Avis UDAP – qualité cadre de vie – impact tourisme (poumon économique local) – MRAe (dérogation pour destruction d¹espèces protégées) - Aéroclub : ULM (arrivées, départs à basses altitudes - 200 mètres de haut perturber les débutants)		1	1 1	1 1		1	1	1	1	1	1		1 1	1	1					1	1	1	1
•	86120 Trois- Moutiers	х	Paysage défiguré, patrimoine historique – dévaluation habitation – bruit (mât) - on dépasse les objectifs 2050 du SRADDET - calme, sérénité, vue magnifique - jour et nuit bruyants, lumineux clignotant – Santé de Tout ce qui Vit : Nature, Flore, Faune et Humains		1	1			1	1	1		1				1			1	1		1	1	1	1
TM6 - MS14	86120 Trois- Moutiers	х	UDAP 86 - richesse patrimoine local – fertilité terres agricoles – santé – biodiversité		1	1				1												1		1	1	1
TM7	86200 Mouterre- Silly	х	Vue – dévalorisation biens		2	2											2				2			2	2	
TM8	86120 Trois- Moutiers	х	def		2	2																				
																						_				
Pétition			axe piste aérodrome Loudun – cadre de vie – faune (espèces protégées) – santé -sites et MH – paysage – perte valeur immobilière		25	5				25	25	25	25				25			25 .	25		25	25	25	25
pétition					1	1																				
pétition					1	1																				
pétition	36370 Lignac				1	1																				
pétition	37140 Benais				1	1																				
pétition	37500 Chinon				1	1																				
pétition	37500 Chinon				1	1														\top						\Box
	49370 Paruan				1	1																				
pétition	49400 Villebernier				1	1																				

Référence	СР	CCPL	9	Synthèse	e contrib	butions	s	F	Det	f 1.	1.1	1 1.2	2 1.3	3 2.	. 2.	1 2.	2 2.3	3.	3.1	3.2	3.3	4.	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.	6. 6	5.1	5.2
pétition	86150 Queaux								1	1																						
pétition	86200 Basses	Х							1	1																						
pétition	86200 Basses	х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 LOUDUN	Х							1	1																						
pétition	86200 Sammarçolles	x							1	1																						
pétition	86450 Pleumartin								1	1																						
pétition	86500 Montmorillon								1	1																						